

Le coût des Jeux compromet l'avenir du mât

par Guy PINARD

Le Comité organisateur des Jeux olympiques n'acceptera pas de payer \$485 millions à la Ville de Montréal pour la construction des équipements olympiques, et la Ville de Montréal sera par conséquent appelée à apporter des modifications majeures au complexe de l'architecte Roger Taillibert.

Voilà ce qui découle d'une journée fébrile tant au COJO qu'à l'Hôtel de Ville de Montréal, où les journalistes

n'ont eu en pâture que deux communiqués de huit lignes chacun, accompagnés d'aucun commentaire.

Disons en premier lieu que ni le maire Jean Drapeau, ni le COJO n'a cru bon de démentir le montant de \$485 millions. La déclaration du COJO souligne:

"Les prévisions des dépenses contenues dans ce dossier étant de beaucoup supérieures à celles présentées en 1972, le COJO ne prendra aucune décision avant que ces prévisions

n'aient fait l'objet d'une étude plus approfondie."

A un journaliste qui lui demandait de confirmer ou d'infirmer le chiffre de \$485 millions, M. Simon Saint-Pierre, vice-président-directeur général du COJO, a répondu par un laconique "pas de commentaire". Le COJO (tout comme la Ville de Montréal d'ailleurs) va étudier le rapport avant de prendre position.

Le premier ministre Robert Bourassa a, lui aussi, refusé à l'Assemblée

générale nationale de dire s'il était vrai que le coût prévu des Jeux olympiques avait pratiquement doublé.

M. Bourassa a cependant admis qu'un rapport sur le coût des Jeux devait être soumis le jour même au comité exécutif de Montréal. Il est possible que la Ville de Montréal modifie ce rapport ou le refuse, a-t-il dit.

Répondant à une question du député Marcel Léger (PQ Lafontaine), il a affirmé qu'il n'avait pas reçu les nouvelles prévisions.

M. Bourassa s'est engagé à déposer en Chambre ce rapport aussitôt que la Ville de Montréal aura pris position à son sujet.

La fin du mât et du toit mobile

M. Saint-Pierre a pour sa part soutenu que le COJO n'accepterait probablement pas de verser un tel montant pour la construction, et qu'il faudrait certainement faire des sacrifices.

Or, les seuls éléments que la Ville de Montréal pourrait sacrifier faci-

lement sont le mât et le toit mobile, de toute façon inutiles pour les Jeux de 1976. Il faudrait cependant retourner aux tables de travail pour modifier quelque peu le toit fixe du stade, et refaire probablement les piscines du parc olympique, installées sous le toit.

Il s'agirait là d'une gifle magistrale pour le maire Jean Drapeau. Après avoir réussi à déguiser la défunte tour Paris-Montréal de l'Expo en mât du

Voir JEUX, page A 6



Les enquêteurs de la SQ examinent les cadavres de Roger Dumoulin et Guy Miron à l'avant-plan. Dans le salon, trois autres cadavres sont étendus. Comme l'indiquent les tiroirs ouverts et l'état de la maison, le vol semble être le motif de ce quintuple meurtre.

Cinq morts
Tuerie
pour un
hold-up

par Réjean TREMBLAY
et Denis COURVILLE

Cinq personnes d'une même famille ont été exécutées de sang-froid hier soir vers 21h30 à Saint-Joseph-du-Lac, petite municipalité située à une trentaine de milles au nord de Montréal.

L'horrible tragédie qui a bouleversé cette nuit toute la vie du village de quelque 1.500 habitants, a entraîné la mort de Mme Norbert Dumoulin, 82 ans, de ses deux enfants épileptiques, Roger, 47 ans, et Yvonne, 39 ans, qui vivaient avec leur mère, et de M. Guy Miron, gendre de Mme Dumoulin et père de cinq enfants, et de sa femme Lucille Dumoulin.

Les victimes auraient été la proie de deux individus qui se sont introduits dans la vieille mais confortable maison, en espérant y trouver une importante somme d'argent.

A 6 h ce matin, la Sûreté du Québec recherchait, comme témoins importants, Normand Fiset et Christian Théoret sur mandat du coronar.

Ils seraient à bord d'une Pontiac 1973 bleue, immatriculée 980 E 144.

Elles ont été exécutées à bout portant de balles de calibre 25, à la tête; sur au moins deux cadavres, on a retrouvé des traces de poudre ou de brûlure, ce qui indique que l'arme était collée au corps de la victime au moment du meurtre.

Une atmosphère dramatique

C'est M. Raymond Lauzon, un autre gendre de Mme Dumoulin, qui a découvert la tragédie.

Une voisine de la veuve Dumoulin, alertée par l'absence de lumière chez la victime, a réussi à rejoindre M. Lauzon qui s'est rendu chez sa belle-mère pour vérifier ce qui en était.

Malgré l'obscurité, il a vu au moins un cadavre près de la porte arrière qui donne sur la cuisine. Il a immédiatement prévenu les policiers qui ont repéré les cinq cadavres.

Roger Dumoulin et son beau-frère, Guy Miron, étaient couchés par terre dans la cuisine à quelques pieds d'un gros poêle à bois, tandis que les trois femmes avaient été assassinées dans le grand salon de la maison.

Roger Dumoulin tenait dans sa main gauche une poignée de poêle

avec laquelle il a tenté de se défendre.

M. Dumoulin a été torturé et battu dans l'espoir qu'il indiquerait aux meurtriers à quel endroit se trouvait l'argent de la veuve octogénaire.

Aucune des femmes n'a été battue, quoique les bandits aient tiré deux coups sur Yvonne Dumoulin; après lui avoir tiré une balle dans le ventre, les bandits l'ont achevée d'une balle dans la tête. Le coup a été tiré à bout portant.

La maison a été fouillée

Les bandits, selon le coronar Vincent Drouin, sont demeurés à peu près une demi-heure sur les lieux de la tragédie.

Ils ont fouillé dans les tiroirs, les garde-robe et ont renversé des chaises sur le plancher.

Selon des policiers, l'action se serait déroulée en deux tranches.

Les assassins n'auraient eu affaire qu'à la veuve et ses deux enfants au début; quelques minutes plus tard, M. Miron, 45 ans, et sa femme Lucille, 43 ans, se seraient rendus à la maison maternelle pour aller y chercher de l'eau potable comme c'était leur habitude en hiver.

C'est à leur arrivée que le massacre aurait débuté. D'ailleurs, M. Miron avait laissé tourner le moteur de sa voiture, ce qui indique qu'il a surpris les voleurs dans leur forfait.

Meurtriers connus des victimes

Selon le coronar Drouin, il est presque certain que les meurtriers ont été reconnus par les victimes et qu'ils auraient choisi de se débarrasser de tout témoin.

De plus, on croyait hier que les deux criminels pouvaient être décrits comme un "grand mince" et "un petit trapu".

Des voisins ont signalé la présence d'une voiture bleue stationnée devant la maison en soirée.

De plus, un camion a été volé entre 19h30 et 22h30 devant l'hôtel de la place à quelques 2.000 pieds de l'endroit du crime.

Mme Dumoulin était sourde et absolument incapable de se défendre. Elle n'avait pas la réputation d'être riche

Voir TUERIE, page A 6

AUJOURD'HUI

La Baie James: \$565 millions dont 100 à Bechtel — page A 2

Traqué, Gagnier choisit de se suicider — page A 3

Haïti, pays en pleine régression — page A 5

Un safari désavoué par le ministre Forget — page A 7

Londres de nouveau secoué par les bombes — page A 12

Pour un groupe rock, un succès à Montréal, c'est un an après le succès aux États-Unis — page B 1

Le Salon des métiers d'art, un précieux outil d'intégration — page E 3

Ventes exceptionnelles dans les magasins — page G 1

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 1 à B 4, B 12
Bandes dessinées: B 8
Cinéma: B 3
Décès, naissances, etc.: G 14, G 15
Economie: G 1, H 1 à H 5
Editorial: A 4
Etes-vous observateur?: B 8
Horoscope: E 4
Informations étrangères: A 12, A 13
Les maux de notre langue: D 11
Loisirs et Récréation: A 14, B 8
Médecine d'aujourd'hui: E 2
Mon Oeil sur Montréal: E 8
"Mot-mystère": B 8
Mots croisés: D 10
PAPILLON: G 4
Petites annonces: G 2 à G 14
Radio et télévision: B 4, B 13
Sports: C 1 à C 11
Tribunaux: F 12, F 13
Vivre aujourd'hui: E 2 à E 8

La CECO blanchit Laporte mais blâme Leduc, Gagnon et Côté

par Bernard MORRIER

• Le défunt ministre Pierre Laporte est exonéré de tout blâme quant aux liens qu'il aurait pu entretenir avec la pègre.

• La conduite du député de Taillon, M. Guy Leduc, avec des membres du monde interlope est inexplicable et doit être blâmée.

• Le comportement de René Gagnon et de Jean-Jacques Côté, dans leurs relations avec des membres du crime organisé, s'assimile à un début de conspiration et d'incitation pour commettre des infractions criminelles, en plus d'être inadmissible et répréhensible.

• Enfin, la conduite du lieutenant Georges Descent, de la Sûreté du Québec, quant à ses relations avec Gagnon, est également jugée inadmissible.

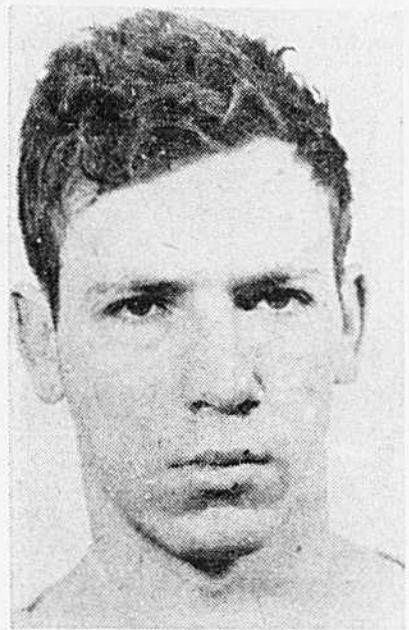
Telles sont les principales conclusions auxquelles on arrive les trois membres de la Commission d'enquête

Voir CECO, page A 6



Traqué, Gagnier choisit de se suicider

L'évadé Arthur Gagnier, 24 ans, qui s'était lui-même décrit comme "un mort en sursis" dans une longue lettre adressée au début de novembre au



Arthur Gagnier

Solliciteur général Warren Allmand, s'est suicidé hier soir, selon la police, en se tirant une balle dans la tête alors qu'il était cerné par des policiers, à l'intérieur d'un appartement de la rue Saint-Denis.

Dans sa lettre à M. Allmand, qui contenait des reproches à la société pour ne pas lui avoir donné "la chance de devenir un bon citoyen" et des dénégations du système pénitentiaire, Gagnier, l'un des criminels les plus recherchés au Canada, avait reconnu avoir tué un médecin et un policier lors d'un hold-up, le 2 novembre dernier, dans un restaurant du nord de Montréal.

Il s'agissait du hold-up du restaurant Ritz-Monaco, sur la rue Saint-Laurent, au cours duquel le Dr Raymond Perreault fut tué en se portant au secours du propriétaire de l'établissement, et le policier Aimé Pelletier abattu en donnant la chasse aux trois auteurs du coup de main.

Deux suspects, Réal Bélanger, 18 ans, et Laurent Poirier, 22 ans, sont détenus comme témoins importants en rapport avec cette affaire.

Un appel anonyme

C'est à la suite d'un appel téléphonique anonyme que les agents de la

section des enquêtes criminelles de la police de la CUM ont convergé hier soir, vers 23 h, au 5584 rue Saint-Denis. Gagnier occupait l'appartement 2 de l'édifice depuis le 2 décembre dernier, semble-t-il, sous le nom de Michel Langlois.

Ayant cerné l'édifice, les policiers se sont présentés devant l'appartement 2 pour demander à Gagnier de sortir les mains en l'air. Il a refusé, a déclaré la police, et s'est suicidé en se tirant une balle de calibre 38 dans la tête.

Les policiers ont constaté que Gagnier s'était laissé pousser moustache et barbe et qu'il était coiffé d'une perruque.

Les antécédents judiciaires de Gagnier remontent à 1964, alors qu'il n'avait que 14 ans.

Le 17 janvier 1964, il fut en effet incarcéré pour une période indéfinie au Centre Berthelot, pour vol avec effraction. Il tenta d'abord de s'évader, ensuite de se suicider, mais sans succès, jusqu'à l'année suivante où une nouvelle tentative d'évasion fut réussie.

Meurtre d'un chauffeur de taxi

Mais il fut repris et ramené à Ber-

thelot où il demeura jusqu'en 1967, année où le directeur de l'institution lui accorda une fin de semaine de congé en prévision de sa libération sur parole.

C'est lors de cette permission qu'il tua un chauffeur de taxi, à la suite d'une beuverie en compagnie d'un ancien résident de Berthelot. Gagnier n'avait alors que 17 ans.

Il fut jugé coupable et condamné cette fois à la prison à perpétuité, peine qu'il commença à purger au pénitencier de Cowansville.

Le 15 août dernier, toutefois, Gagnier profita d'une première permission d'un week-end de l'institution pour prendre la clé des champs.

Il était recherché depuis par la police et les recherches s'intensifièrent après qu'il eut adressé sa lettre, par l'entremise d'un quotidien de Montréal, au Solliciteur général du Canada, lettre dans laquelle il s'accusait du double meurtre du restaurant Ritz-Monaco.

Parlant de la mort du Dr Perreault, il y écrivait: "Le docteur aurait dû savoir qu'un citoyen ne doit pas intervenir lors d'un vol à main armée".



photo René Picard, LA PRESSE

Les employés de la morgue emportent le cadavre du jeune Arthur Gagnier qui a choisi de se suicider lorsque la police a voulu l'arrêter. Gagnier était activement recherché pour répondre du meurtre d'un policier et d'un médecin. Il avait d'ailleurs avoué ce crime dans une lettre à un quotidien de Montréal.

Rencontre au sommet des parties dans la construction

par Réjean TREMBLAY et Pierre VENNAT

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer a convoqué toutes les parties impliquées dans l'industrie de la construction à une rencontre extraordinaire au sommet vendredi matin à 10 heures.

Les principales associations patronales et les centrales syndicales ont déjà accepté de participer à cette rencontre qui tentera de ramener l'ordre dans le monde mouvementé de la construction et rendrait inutile la présentation d'une loi spéciale à l'Assemblée Nationale.

La rencontre n'a été réellement mise sur pied qu'hier soir.

Un porte-parole des ferrailleurs actuellement en grève, a été prévenu vers 19h30 alors qu'il assistait à une assemblée générale de la

CSN-construction, que le ministre Cournoyer le convoquait à son bureau de la rue Crémazie.

A son retour vers 23h, il prévenait le président de la CSN-construction, M. Michel Bourdon des intentions du ministre Cournoyer.

Les dirigeants de la CSN ont accepté sur-le-champ de participer à cette réunion où ils espèrent obtenir l'indexation des salaires dans la construction, partout au Québec.

La loi est annoncée

Quoi qu'il en soit, ne prenant pas de chances, le gouvernement a inscrit, hier, au feuillet de la Chambre le dit projet de loi, qui peut donc être déposé en première lecture sur le plancher de l'Assemblée nationale, dès ce matin.

Il est possible, si le gouvernement est convaincu de l'urgence de

la situation, que le projet devienne loi en quelques jours.

C'est vendredi dernier, que le tuteur de la FTQ-construction, Fernand Daoust, avait publiquement convoqué les cinq associations patronales de la construction à "une rencontre de négociations" sur l'indexation des salaires afin de légaliser les mini-ententes conclues depuis mai dernier entre plusieurs employeurs et la FTQ-construction.

Ferrailleurs et monteurs

"En mai dernier, la FTQ a lancé une vaste offensive pour obtenir un réajustement salarial de \$1 l'heure pour compenser la hausse du coût de la vie, dont 50 cents immédiatement, 25 cents en janvier 1975 et 25 cents en janvier 1976. Nous pouvons affirmer que nous avons obtenu ce réajustement pour environ 70 pour cent des travailleurs de la construction. Nous croyons que le temps est venu de conclure une entente globale à ce sujet pour toute l'industrie de la construction", affirmait M. Daoust dans sa convocation.

Or la situation empirait ces derniers temps dans la construction.

Les ferrailleurs, qui n'ont pas obtenu jusqu'ici l'indexation, ont débrayé et paralysé de multiples chantiers importants dans la métropole.

Un télégramme des employeurs

Par ailleurs, les monteurs de lignes à l'emploi des entrepreneurs de l'Hydro-Québec ont fait savoir, lundi, qu'ils débrayeront le 6 janvier, au retour du congé de deux semaines des Fêtes, si leurs employeurs ne leur ont pas accordé l'indexation d'ici là.

C'est pour toutes ces raisons que le Front commun patronal, sans mentionner toutefois le mot "négociations", a fait parvenir hier à M. Fernand Daoust, le télégramme suivant:

"Les problèmes qui affectent présentement l'industrie de la construction sont graves et complexes. Ils touchent tous les ouvriers et tous les employeurs du Québec. Par conséquent, les associations



photo René St-Jean, LA PRESSE

Jean Cournoyer

patronales, signataires de ce télégramme, accepteraient de participer à une réunion qui regrouperait toutes les parties représentatives de notre industrie."

Confiance en Morin

Le télégramme est signé de la Fédération de la construction du Québec, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec et l'Association de la construction de Montréal et du Québec.

Notons que le président de la CSN-construction, M. Michel Bourdon, a également réclamé une rencontre de négociation au sujet de l'indexation il y a quelques jours lorsque éclata le conflit des ferrailleurs.

Pendant ce temps, toujours en rapport avec la construction, le président et directeur général intérimaire de la Commission de l'industrie de la construction, Fernand Morin, objet d'un certain blâme de la Commission Cliche, a reçu un témoignage unanime de confiance tant des parties syndicales que patronales et pourra donc continuer la réforme qu'il est en train d'instaurer à la CIC.

Lebon décide de démissionner

par Pierre VENNAT

Pour la première fois depuis le début des audiences de la Commission Cliche, le "nettoyage" atteint le milieu patronal.

En effet, se rendant à la suggestion des commissaires, M. Jean Lebon a remis sa démission comme directeur général de la Corporation des maîtres-électriciens et comme coordonnateur de l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec.

Le 22 novembre dernier, la Commission Cliche avait reproché à Lebon d'avoir trahi son mandat de négociateur en entretenant des relations trop étroites avec le directeur d'alors de la FTQ-construction, André "Dédé" Desjardins.

"Double cross"

Me Brian Mulroney, un des commissaires avait même affirmé qu'"en onze ans comme négociateur, je n'ai jamais vu ou entendu parler d'un "double cross pareil", tandis que le juge Robert Cliche notait que c'est ce genre de collusion qui a permis à Desjardins de devenir "le roi de la construction".

M. Lebon avait toutefois tenté de se maintenir et déjà, au début du mois, l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec lui avait manifesté sa confiance en publiant même les raisons de ce vote de confiance dans son bulletin.

Incapable

Toutefois, cette semaine, bien qu'il ait également reçu un vote de confiance "fortement majoritaire" (mais non unanime) du conseil provincial de la Corporation des maîtres-électriciens, M. Lebon a demandé d'être relevé de ses fonctions, parce que, affirme la CME dans un communiqué, "il se sentait incapable d'assumer pleinement ses responsabilités à l'endroit des en-



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Jean Lebon

trepreneurs qu'il représente dans la nouvelle bataille de l'indexation que vient de lancer la FTQ-construction, à la suite de la contestation qu'on a fait, à la Commission Cliche, de sa philosophie en matière de relations de travail".

M. Lebon a démissionné de son rôle de coordonnateur de l'ASECQ pour la même raison.

Démissions qui ont été acceptées "avec regret" par les deux organismes en question.

Au niveau de la CME, c'est le président provincial, M. Jean-Louis Auger, qui assume temporairement les pouvoirs du directeur général, tandis que M. Yvon Guibault a accepté le rôle de coordonnateur de l'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec.

Desjardins aurait été vu à Montréal

André "Dédé" Desjardins serait en ville depuis déjà deux jours et résiderait à l'hôtel Reine-Elizabeth.

Le quotidien Montréal-Matin précise même que pendant que les membres de la Commission Cliche rencontraient les journalistes dans cet établissement lundi soir, Desjardins y dinait lui-même dans l'une des salles à manger.

On ignore pour l'instant si une

citation à comparaître lui a été signifiée en vue des audiences de la Commission, qui doivent reprendre le 13 janvier.

Les enquêteurs de la Commission, souligne-t-on, ont localisé Desjardins et s'approprié à lui remettre la citation, chose qui n'avait pu être faite à Port-au-Prince ou à Toronto, le mandat de la Commission Cliche émanant d'une loi provinciale.

Moquez-vous donc du froid!

Elégante botte

Macfarlane

En cuir doublé peau d'agneau
8 pouces de haut, de la semelle au haut du gousset.
En brun ou en noir. Fabrication canadienne.
Pointures 6 à 13

SPÉCIAL

\$ 42⁹⁵

Plusieurs autres modèles pour tous les goûts



Ouvert tous les soirs jusqu'à 9h, d'ici le 23 décembre, y compris samedi le 21.

A deux pas des stations de métro Jean-Tal. n et Mont-Royal

Louis Des Lauriers
LIMITÉE

H. Giroux & fils
INC.

6914, St-Hubert, 273-2813 • 1500 E. Mt-Royal, 521-3164
4029, Ontario, 521-9414

Paul E. TALBOT
O.D. OPTOMETRISTE

6741, rue SAINT-HUBERT

272-7611 • 7616

EXAMEN DE LA VUE

HEURES DE BUREAU:
Lundi au jeudi: 9 h à 6 h
Vendredi: 9 h à 6 h
Samedi: FERME

Mirabelle tours inc.
277, rue Saint-Pierre
Saint-Constant, Comté Laprairie

Tél.: 632-5330, 365-1847

Appelez sans frais de l'extérieur 1-800-361-6206

NOËL - MIAMI

Séjour de une ou deux semaines.

Départs les soirs du 19 ou 21 décembre.

Pour inf.: consultez votre agence de voyages ou Mirabelle Tours.

la presse

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administrationROGER LEMELIN
président et éditeurROCH DESJARDINS
vice-présidentJEAN SISTO
éditeur adjointYVON DUBOIS
directeur de l'informationMARCEL ADAM
editorialiste en chef

Conte (ou compte) de Noël

La Chambre des communes ne renonce pas à s'accorder une hausse de traitement, même si, hier soir, un pétard du NPD a fait dérailler provisoirement le projet de loi. La colère de M. Sharp, devant cette tentative de sabotage, prouve que l'affaire reste à suivre.

Les émoluments vont passer de \$18,000 à \$27,000; leurs allocations (exempts d'impôts) de \$8,000 à \$12,000. Bref, l'équivalent, en gros, d'un revenu de \$50,000 par année. Les augmentations allant aux autres "rough riders" d'Ottawa, c'est-à-dire ministres, Premier ministre et autres princes, sont à l'avenant.

Il n'y a aucun scandale, en principe, à ce qu'un député soit aussi bien traité qu'un joueur de hockey.

Il est vrai aussi que les parlementaires n'ont pas touché d'augmentation depuis 1971. Et il serait absurde de prétendre que la hausse catastrophique du coût de la vie les épargne. Tout cela, c'est l'évidence.

Autre évidence: les députés ont beaucoup de faux frais. On ne leur fournit pas d'uniforme, il faut qu'ils s'habillent. Leurs épouses ne peuvent pas se présenter à toutes les réceptions avec la même robe. Ils sont constamment sollicités par leurs électeurs et les quémanteurs attirés d'oeuvres lucratives ou non lucratives.

Les réserves s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus général. La première concerne l'inégalité des ressources personnelles, au sein même de la députation. Il est connu que certains députés (et ne parlons pas des ministres) disposent d'un acquis suffisant qui leur permet de ne pas dépendre des deniers publics. D'autres, au contraire, ont objectivement besoin de cette augmentation et la méritent par leur travail. Une troisième catégorie, formée de simples figurants et de chômeurs masqués, qui n'ont rien à dire et rien à faire dans un parlement, vont bénéficier des largesses massives.

Ce qui emmène l'opération aux frontières de l'odieux, c'est l'incertitude patente de la conjoncture économique actuelle. Il ne fait aucun doute qu'elle va stimuler l'inflation et entraîner des conséquences sociales désastreuses.

On sait très bien que l'inflation est un phénomène essentiellement psychologique. Comment voulez-vous que les élus prêchent l'austérité avec conviction, encouragent la modération dans les revendications salariales, agissent efficacement sur les prix, après un coup pareil! S'autorisant d'un exemple venu d'en haut, tout le monde va mobiliser pour arracher une part plus généreuse du gâteau. Quel ministre trouvera les mots qu'il faut pour prêcher la vertu, si la loi entérinant les augmentations dont on parle est effectivement votée au vu et au su de tous?

Le "C. D. Howe Institute", dont le siège est à Montréal, dans son dernier rapport sur les perspectives économiques, sonne non pas le tocsin mais l'alarme. L'alarme, cela devrait suffire à inspirer de salutaires réflexions. Or, l'organisme laisse clairement entendre que les seuls remèdes résident dans la contrainte. Il remarque, en outre, que les gouvernements au Canada n'exercent que le plus imparfait des contrôles sur la moitié des dépenses publiques, qui ont déjà atteint un niveau difficilement supportable.

Et, c'est dans ces conditions, tout à fait particulières, que ces messieurs jugent convenable de se servir. Là où les circonstances exigent un leadership fondé sur l'abnégation, sur la frugalité, sur le sacrifice même, on se prépare à nous offrir le spectacle de la prodigalité officielle.

Allez-y! passez votre loi, puisez à pleines mains dans le sac du Père Noël. Mais ne venez pas ensuite nous raconter qu'il n'y a pas de Père Noël. Car les populations ne vous croiront pas. Et elles ne vous l'enverront pas dire.

Guy CORMIER

Plus pourris que les oeufs!

Les citoyens sont habitués à l'incompétence des gouvernements. Mais en période d'inflation et de famine mondiale, ils n'ont pas accepté que des millions d'oeufs, qui coûtent déjà très cher aux consommateurs, soient jetés aux égouts par simple incurie. C'est pourquoi un comité spécial des Communes, formé de 14 membres, a été créé cet été pour enquêter dans cette affaire. Ce comité a livré son rapport lundi.

Ce qui frappe dans ce rapport c'est l'irresponsabilité en chaîne qu'il révèle chez les organismes gouvernementaux. L'on sait que l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) a été créé pour garantir aux aviculteurs canadiens la vente de leurs oeufs et pour préserver les consommateurs de prix trop élevés. Cet Office, formé de dix personnes représentant les gouvernements provinciaux et le fédéral, devait normalement être sous le contrôle du ministère fédéral de l'Agriculture. Or, le ministère n'avait aucun contrôle direct sur les activités de l'Office. Et celui-ci n'exerçait aucun contrôle sur l'importation des oeufs. En outre, les vérificateurs du gouvernement n'exerçaient aucun contrôle sur les opérations de l'Office. Bref, aucune coordination n'existe pour régir rationnellement et efficacement la commercialisation des oeufs.

On a l'impression que cet Office a été créé simplement pour satisfaire les producteurs d'oeufs. Or, on ne produit pas des oeufs pour faire vivre des aviculteurs, mais pour nourrir des consommateurs. C'est finalement le consommateur qu'il faut avoir en tête. Car, comme contribuable c'est lui qui fait vivre les aviculteurs et

les organismes gouvernementaux. Il est donc nécessaire, comme le recommande le rapport du comité spécial, que le contrôle du gouvernement fédéral sur l'Office soit accru afin de coordonner le travail des diverses régies provinciales.

Les contingents d'oeufs, par exemple, que les provinces se sont engagées à produire ne devraient pas être dépassés, sous peine d'être payés à un taux décroissant. Cette mesure aurait un double avantage: d'abord, elle réduirait le dumping de certaines provinces et, ensuite, elle stabiliserait la production. Mais surtout l'importation d'oeufs devrait être interdite tant que les aviculteurs canadiens peuvent alimenter le marché national. Car, autrement, ce sont les contribuables canadiens qui subventionnent les aviculteurs étrangers, alors que des oeufs canadiens pourrissent dans les entrepôts.

En outre, l'Office devrait réglementer les 15,000 aviculteurs canadiens et pas seulement 4,600, comme c'est actuellement le cas. Et une méthode uniforme pour calculer les coûts de production devrait être adoptée pour tout le Canada. Mais pour transformer cette pétuaudière en un organisme ordonné et efficace, il faut évidemment faire table rase des chauvinismes provinciaux. On en revient toujours à cette exigence de base.

En résumé, les organismes de mise en marché sont actuellement plus pourris que les oeufs qu'ils laissent se gâter dans les entrepôts. C'est pourquoi les citoyens devraient répondre à certains politiciens, qui leur demandent de renouveler leur mandat, d'aller se faire cuire un oeuf!

Ivan GUAY

Les Québécois se déniaient

C'est un sondage fort utile et fort intéressant, que vient de faire l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP), et qui démontre que, fort heureusement, le préjugé voulant que la Place des Arts ne serve qu'aux riches tend à disparaître.

En effet, 45 pour cent des habitants de la Métropole déclarent avoir assisté au moins une fois à un spectacle de la PdA depuis sa fondation, et 32 pour cent de ce nombre jugent l'endroit accessible à tout le monde, comparé à seulement 13 pour cent qui continuent à le croire réservé aux riches.

Certains font souvent un rapprochement entre art et fortune, croyant volontiers que seuls les riches ont accès à la culture. Le parallèle est complètement ridicule. La culture n'est pas affaire de sous, mais affaire d'appétit. On a ou on n'a pas faim de beau ou de nourritures de l'esprit. On peut assister gratuitement à quantité de concerts, d'expositions ou de conférences à Montréal, et les pauvres n'y courent pas plus que les riches. Même phénomène à la télévision: les programmes les plus de qualité ne sont pas les plus recherchés. Chère ou gratuite, la culture n'attire encore qu'une minorité.

Quantité de riches vivent en parfaits béotiens, ignorant et dédaignant toute manifestation de l'art dans leur ville. N'ayant pas l'appétit de ces choses-là, ils s'en détournent, mais n'hésitent pas à dépenser de petites fortunes pour la voiture, le hors-bord, la moto-neige, les billets de saison au hockey ou au baseball (billets souvent plus dispendieux que ceux de la PdA).

Quantité de pauvres vivent aussi en béotiens, non parce qu'ils sont pauvres, mais parce qu'ils

n'ont pas, eux non plus, d'appétit pour la culture. Ils traitent de bourgeois ceux qui fréquentent la PdA, mais trouvent tout naturel de dépenser autant, sinon plus, pour le hockey, le baseball, sans oublier les billets de loterie.

L'intérêt du sondage de l'IQOP ressort, non du fait que l'appétit de la culture reste l'apanage d'une minorité, mais que cette minorité commence à grandir dans une province qui revient de loin.

Les Canadiens français n'ont jamais été des assidus des concerts ou des expositions d'art. Ils se sont plutôt délectés de gros rires, de grivoiseries et de "films cochons". Leurs goûts commencent à évoluer, et dans le bon sens apparemment.

Ainsi, il appert que 62,5 pour cent des francophones interrogés par l'IQOP déplorent l'abus du "joual" à la télévision, au cinéma et au théâtre. L'indice est du plus haut intérêt. Anciennement, nos gens raffolaient de beaux discours et de phrases bien tournées. Si ce goût se perd chez certains de nos intellectuels, il se maintient et même s'accroît chez le bon peuple. C'est une bonne nouvelle pour la culture et la langue française.

Nos concitoyens commencent à sortir de leur ghetto. Ils voyagent plus que jamais, ont l'occasion de voir ce qui se passe ailleurs et de développer de nouveaux appétits culturels. Ce phénomène nouveau contribue sans doute aussi à transformer la mentalité de rustaude que plusieurs se sont longtemps plu à afficher.

Le Québec est "sorti de son écale" en 1960. Le sondage indique qu'il continue d'en sortir, malgré les efforts que font certains Québécois pour l'y enfermer de nouveau.

Jean PELLERIN

LES DÉPUTÉS FÉDÉRAUX: DE \$26,000 À \$39,000.



(Droits Réservés)

Le juge Dutil entreprend une tâche très difficile

MARCEL ADAM

Le ministre de la Justice a décidé de sortir de sa léthargie la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) en la confiant à Me Jean Dutil qu'il vient de nommer juge et vice-président de la Commission de police du Québec.

Avant fait ses preuves d'éclatante façon comme procureur-chef de la Commission Cliche, qui enquête actuellement sur la liberté syndicale et la violence dans le secteur de la construction, M. Dutil a retenu l'attention du ministre Choquette qui a vu en lui l'homme capable de relancer l'enquête sur le crime organisé et lui faire porter tous ses fruits.

Le juge Dutil jouira d'une plus grande autonomie que son prédécesseur par rapport à la Commission de police et il a carte blanche pour réorganiser la CECO — ce qu'on lui prête l'intention de faire en profondeur.

Il a notamment l'intention de faire oeuvrer la CECO plus ouvertement que dans le passé, de mettre davantage le public dans le coup en collaborant le plus possible avec les media d'information, convaincu que c'est à cela que la Commission Cliche doit son succès.

Le juge a raison et il rejoint ainsi l'intention première du ministre Choquette qui avait institué l'enquête sur le crime organisé afin de sensibiliser l'opinion publique à ce grave problème — ce qu'elle a médiocrement réussi à ce jour.

Pourtant, au début, la CECO a réussi à retenir l'attention du public — surtout lorsque des témoignages ont impliqué des hommes publics et des partis politiques — mais rapidement l'enquête a dévié de son objet, déchirée par des conflits entre des factions de policiers ou entre des juristes et des policiers, ceux-ci paraissant plus

intéressés à s'espionner les uns les autres qu'à enquêter sur le monde interlope. Et bientôt elle s'est enlisée et le public s'en est désintéressé.

Le juge Dutil réussira-t-il à susciter le même intérêt à l'égard des travaux de la CECO que l'enquête Cliche a réussi à le faire dans le domaine de la construction?

Je le souhaite, mais je doute un peu. D'abord parce qu'il est difficile, à cause de l'accoutumance ou de l'écœurement, de soutenir l'intérêt autour d'une enquête très longue, comme on le peut avec une enquête spectaculaire de quelques mois seulement.

Ensuite à cause de la nature différente des deux enquêtes. Les révélations de la Commission Cliche ont intéressé parce qu'elles étonnaient ou scandalisaient une population qui découvrait tout à coup un contraste violent entre la pureté d'intention et d'action affichée par certains chefs syndicaux, et les grenouillages criminels qui proliféraient dans leurs rangs. La curiosité de la population a été excitée par ces révélations sordides un peu comme le seraient des paroissiens qui apprendraient que leur curé tient bordel.

Or je ne pense pas qu'il soit possible d'éveiller le même intérêt avec l'étalage public des comportements clandestins d'une classe de hors-la-loi dont tout le monde connaît l'existence et les pratiques. Et il n'est pas certain que les gens soient aussi scandalisés par les activités d'une mafia à laquelle ils ne prêtent aucune vertu et qui n'en réclame aucune, que par la révélation que des dirigeants de syndicats voués à la défense des intérêts des travailleurs, qui se réclament de la justice et de l'égalité sociales, aient eux-mêmes exploité et fait souffrir leurs propres membres comme d'authentiques truands. Le vice qui ne prétend pas à la vertu scandalise moins que la tartufferie et l'hypocrisie. Je dirais même, aussi étrange que cela paraisse, que le premier suscite chez beaucoup une sorte de

sympathie perverse, comme en témoignent le succès du livre "Le Parrain" et celui du film qui en a été tiré.

Mais même si le juge Dutil réussissait à ranimer l'intérêt public autour de la CECO, je ne suis pas certain qu'il pourra conduire à bonne fin cette enquête.

Déjà excessivement difficile et délicate à cause de sa nature complexe, cette entreprise risque de buter à un obstacle majeur: la dépendance de la CECO de l'appareil policier et celui-ci du gouvernement.

Pacifique Plante, après bien d'autres qui ont son expérience, a clairement établi que le crime organisé n'est possible qu'avec la connivence active ou passive de la police et des pouvoirs politiques.

Or on sait que l'enquête sur le crime organisé est supervisée par la Commission de police du Québec (qui prend ses ordres du ministère de la Justice) et qu'elle est menée en étroite collaboration avec les corps policiers. De deux choses l'une: ou la police et la politique n'ont rien à voir chez nous avec la mafia, alors il n'y a pas de crime organisé et cette enquête n'a pas d'objet; ou bien le crime organisé existe, de par la connivence de policiers et d'hommes publics, et c'est voué à l'échec cette enquête dont les structures dépendent trop du policier et du politicien, lesquels doivent au départ être sur la liste des suspects.

Le juge Dutil entreprend donc une tâche immense dans des conditions extrêmement difficiles. S'il ne parvient pas, dans un premier temps, à démanteler le crime organisé, il aura quand même réussi une performance qui méritera d'être signalée s'il parvient simplement à faire voir à la population que le crime organisé est un mal social très grave qui coûte cher à tout le monde et dont tout le monde est responsable.

Et il pourrait bien réussir s'il ne se dément pas et si la presse ne lui fait pas défaut.

BILLET

A bon entendeur, CHALUT!

Quand le chef du Crédit social, M. Real Caouette, a prétendu, la semaine dernière, que des journalistes de la Tribune parlementaire, à Ottawa, acceptaient des pots-de-vin, il m'a reporté vingt-cinq ans en arrière.

Les journalistes formaient, à cette époque, l'une des catégories d'employés les plus honteusement exploitées. Sauf dans les grands journaux comme LA PRESSE, où, déjà, le syndicalisme avait commencé à corriger les abus, il n'était pas rare de voir des journalistes travailler 60 heures par semaine pour \$20 et moins.

J'ai, pour ma part, connu un journaliste qui, affecté à ce qu'on appelle les faits divers (accidents, incendies, crimes), était tenu d'être de service 24 heures par jour, sept jours par semaine. Il devait s'arracher du lit à 5h30 tous les matins, téléphoner aux services de police et de pompiers de la région avant les changements d'équipes de 6h, obtenir tous les renseignements, courir au journal, rédiger ses textes, se rendre à la cour du magistrat avant 10h (le journal ne payait même pas le billet de tramway!), assister aux procès, faire le tour des services de police et revenir au journal au pas de course pour rédiger ses textes avant la tombée de 14h. Alors seulement pouvait-il se permettre de luncher.

Ensuite, c'était les rondes téléphoniques puis, le soir, plus souvent qu'autrement, un dîner-casualité, une réunion de commission scolaire ou de conseil de ville. Et lorsque, la nuit, un informateur lui téléphonait pour lui faire part d'un incendie, d'un accident grave, inutile de dire qu'il devait sauter dans son pantalon et... hop! Même qu'un jour, pour assurer aux lecteurs un service après les heures de fermeture du journal, la direction avait eu la brillante idée de faire inscrire dans l'annuaire téléphonique, sous le nom du journal, le numéro de téléphone du domicile du journaliste en question (!) Résultat: le pauvre se faisait réveiller en pleine nuit, tantôt par Monsieur X qui voulait savoir à quelle date Maurice Richard avait compté cinq buts ou par Madame Y qui se demandait pourquoi sa petite annonce n'avait pas paru...

Tout cela et plus encore pour \$18 par semaine. Une vraie aubaine! Et j'ai connu un autre journaliste qui, affecté aux faits divers lui aussi, 24 heures sur 24, avait chez lui une sonnerie d'alarme qui lui permettait d'être informé des incendies en même temps que les pompiers... Il se rendait sur les lieux des sinistres à bicyclette et, bien souvent, arrivait avant les pompiers (!), ce qui, à un certain moment, avait fait naître des soupçons à son sujet: on l'avait pris pour un incendiaire...

Ce que je vous raconte est la vérité vraie.

P.S. Monchieur Caouette, ché rien qu'une chose à vous dire: Chi jous aviez déclaré que les journalistes, à chette époque, akceptaient des pots-de-fin, que jous aurais cru chians peine: ils travaillaient comme des chiens pour des chalaîtres de jamine.

Mais que jous feniez dire que des journalistes gachement payés, comme chez de Radio-Canada, akchepent encore aujourd'hui des pots-de-vin, ché, ça me renferse et ça me choque.

Chupposons que che choisis frai. Pourquoi alors n'avez-vous pas nommé les coupables au lieu d'élaborer comme jous l'avez fait toute la projection. Et comment poujiez-vous homêtement reprocher à des journalistes de ch'être laiches corrompre quand jous ajouez afor jous-même choudoyé des reporters pour obtenir la diffusion de nouvelles?

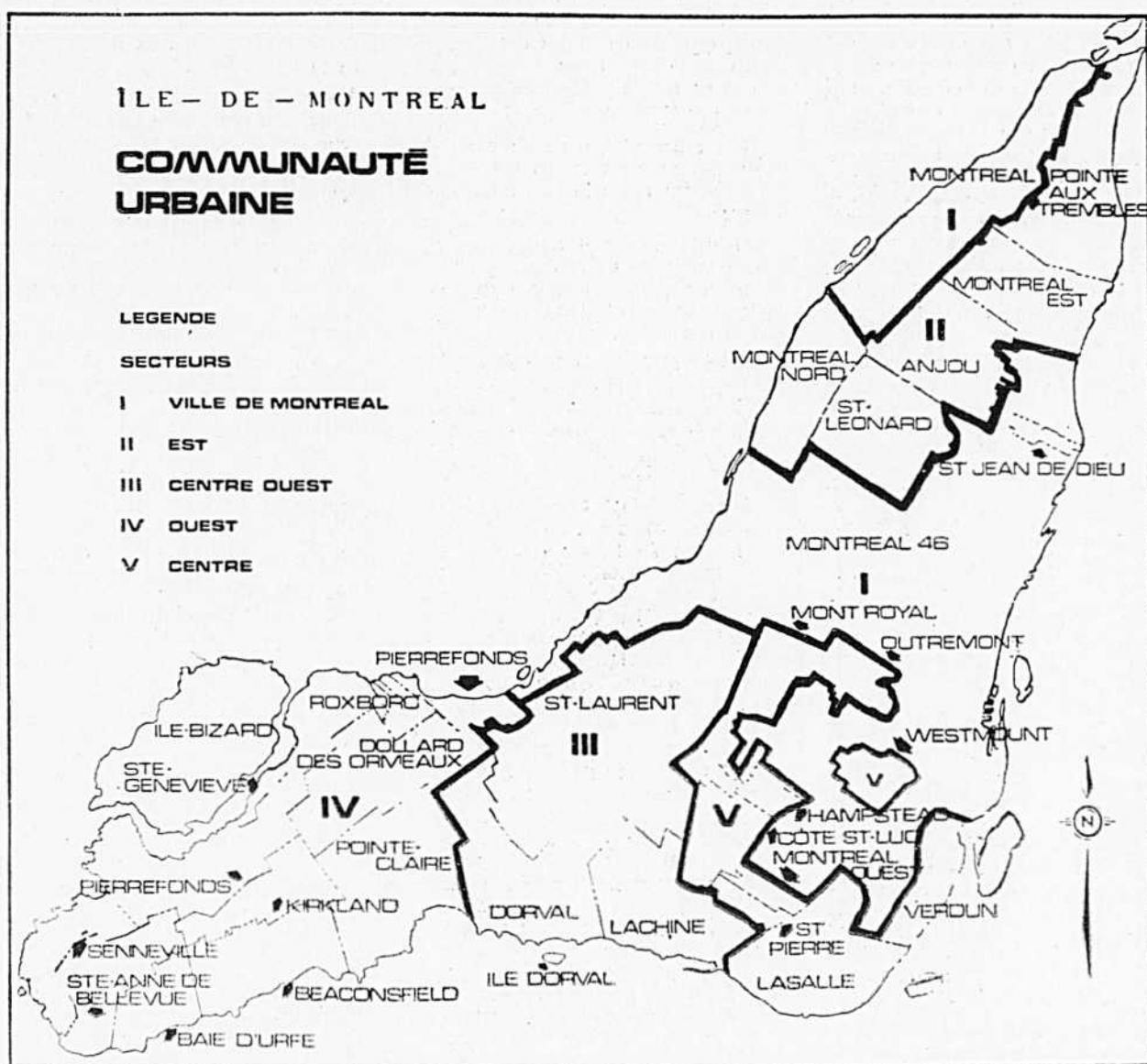
Nouvelles ou propagande créditiche? Chi jous jous êtes chenti obligé de choudoyer des journalistes pour obtenir la diffusion de vos nouvelles, ch'était certainement pas la chorte qui fait les manchettes.

Chose chère, chelui qui corrompt n'est chaimais moins coupable que chelui qui che laisse corrompre. A bon entendeur, CHALUT!

FELIX

Les 5 ans de la CUM

2 Théoriquement, explique Florian Bernard, dans le second d'une série de trois articles sur la Communauté urbaine de Montréal, la création de cet organisme devait permettre la réalisation de grands projets, l'amélioration des services et la réduction de leur coût. Cependant les 5 années d'existence de la CUM sont surtout marquées par la lutte entre la banlieue et la Ville de Montréal, cependant que le service de la police passait sous le contrôle de personnes non élues par la population formant le Conseil de sécurité.



De 29 villes, le territoire de la CUM devait, originalement, passer à 5 villes seulement. Ce document extrait de la loi originale de 1969 en fait foi. Il ne restait plus qu'à trouver un nom aux cinq villes désignées par des numéros sur les plans du ministre des Affaires municipales.

Une longue série de crises et de déchirements...

par Florian BERNARD

CRÉE le 28 novembre 1969, un mois après le fatidique "7 octobre des policiers", la Communauté urbaine de Montréal devait être, dans l'esprit du ministre Robert Lussier, son inventeur, un organisme destiné à regrouper dans l'harmonie et la collaboration tous les élus municipaux des 28 municipalités de l'île de Montréal.

La CUM avait reçu la mission de mettre en commun les services aux citoyens et d'assurer le bien-être de chacun à un coût diminué. Autant son premier président, M. Lucien Saulnier, que les dirigeants du gouvernement Bertrand avaient démontré, chiffres à l'appui, que l'intégration des services sur l'île de Montréal entraînerait, à plus ou moins brève échéance, une diminution des taxes. C'était l'euphorie la plus complète. Chacun se félicitait d'avoir enfin donné à l'île de Montréal un vrai gouvernement métropolitain...

Cette loi ouvrait des horizons neufs. Elle prévoyait un vaste programme d'épuration des eaux tout autour de l'île. Elle prévoyait redonner aux Montréalais de l'air pur et salubre. Elle prévoyait créer de vastes espaces de récréation. Elle prévoyait quoi encore?

Reprenant à son compte les grands thèmes visionnaires de "Horizon 2000" préparé quelques années plus tôt par le service d'urbanisme de Montréal, la CUM entendait faire de l'île de Montréal un endroit privilégié où la qualité des services ne le disputait qu'aux économies réalisées de toutes parts.

Bien sûr, théoriquement, tout cela était fort valable. Mais était-ce réalisable aussi rapidement? N'avait-on pas trop rapidement compté sur les banlieues? Ces dernières, jalouses de leur autonomie, ennemies viscérales de l'administration Drapeau-Saulnier, allaient-elles, subitement, joindre les mains de tous ceux qui formaient cette vaste ronde de collaboration? Ces banlieues allaient-elles aussi finalement accepter de renflouer la caisse de l'administration de Montréal?

La banlieue dit non

Il ne fallut pas attendre longtemps pour connaître la réaction de la banlieue. Dès le 18 juin 1970, 6 mois seulement après la création de la CUM, l'équipe Drapeau-Saulnier essayait un cuisant échec alors que, faisant bloc, les maires de banlieue refusaient d'approuver un programme d'aménagement du territoire. Qui plus est, la banlieue refusait de confier ce service à la Ville de Montréal, et ceci malgré les instances du maire Drapeau qui faisait valoir l'excellence du service déjà en place. Tant pis! La banlieue payerait plus cher pour la création d'un service tout neuf, monté de toutes pièces à partir de zéro. Ce soir-là, devant le veto des maires de banlieue, Lucien Saulnier avait demandé un "test de confiance réciproque", ce qui lui fut refusé. Cet incident jouera beaucoup dans sa démission, un peu plus tard.

On avait oublié que la banlieue exigerait d'être consultée. On avait oublié que la banlieue ne verserait pas un sou sans avoir une véritable voix au chapitre.

Avec 7 des 12 membres du comité exécutif, avec le maire Drapeau comme président du conseil, avec Lucien Saulnier comme président de l'exécutif, Montréal contrôlait la CUM de façon outrancière. Cette situation n'a pas changé. En effet, malgré les pressions exercées depuis 1970 par la banlieue, c'est Montréal qui continue de détenir les pleins pouvoirs sur le gouvernement métropolitain. Ce qui est toujours vrai en 1974 l'était en 1970. La CUM entreprenant sa deuxième année sous le signe de discorde...

Seconde crise majeure

Le 13 novembre 1970, après seulement 8 mois d'existence, la CUM connaissait sa deuxième crise majeure. Les maires de banlieue refusaient d'approuver le premier budget du gouvernement métropolitain, budget qui prévoyait le partage des coûts de la police (41 millions) entre les 29 municipalités de la CUM.

En vertu du principe de partage des coûts pour la police, la Ville de Montréal obtenait le droit à un remboursement de plus de \$13 millions pris à même les goussets des contribuables de banlieue. Tant pis encore une fois; le budget serait adopté automatiquement, le 15 décembre suivant, comme le stipulait la loi. Mais le principe était sauf!

Ironie du sort, c'est précisément le soir du premier grand budget (refusé par la banlieue) que le comité exécutif proposa aux maires le choix d'un symbole distinctif pour la CUM. Il s'agissait d'un graphisme représentant, symboliquement, une cité antique vers laquelle convergeaient tous les hampeaux à la ronde, le tout dans un immense soleil rayonnant! Le symbole fut rejeté de façon catégorique! Pour le maire Jean-Guy Châtier de Lachine, ce dessin représentait "une grosse pieuvre en train d'engloutir tout ce qui se trouve alentour".

Le grand soleil de la CUM s'est couché aux confins d'un horizon chargé de mauvais temps et d'orage!

Intégration de la police

Si la CUM avait réussi, bon gré contre vents et marées, à tenir le coup durant un an, elle aurait été bordée d'une rare violence le 18 janvier 1971 alors que le comité exécutif recommandait, envers et contre tous, l'intégration des 25 corps de police de l'île de Montréal.

Lucien Saulnier annonçait, du même coup, que cette intégration devrait entrer en vigueur le 1er mars, dans moins de trois mois, et que si les maires refusaient de l'approuver, c'est le conseil des ministres qui le ferait à leur place.

Le nouveau service de police était confié au directeur René Daigneault, sorti des rangs de la police de Montréal. On lui donnait une lourde responsabilité, incluant celle de préparer, dans les plus brefs délais, un projet détaillé d'intégration de tous les services en place dans les différentes municipalités.

Les mois qui suivirent furent marqués par des déchirements de toutes sortes. Les officiers des services de police de la banlieue furent forcés de retourner à l'école de la police et de subir des examens avant d'obtenir un nouveau rang d'officier dans le service intégré. Parallèlement, les dirigeants de la CUM décidaient d'accélérer le processus d'intégration en uniformisant les équipements, la couleur des voitures de patrouille, les insignes, etc. Certaines villes, comme Westmount, opposèrent une résistance farouche, tandis que d'autres embauchèrent des gardiens de sécurité en guise de protestation contre la disparition de leur police locale.

Un nouveau ministre

Québec, après la défaite du parti de l'Union Nationale et du ministre Robert Lussier (arrivé troisième dans son comté, après le Parti Québécois), un nouveau ministre des Affaires municipales était nommé, l'avocat Maurice Tessier de Rimouski.

Le nouveau titulaire se sentit obligé de réaffirmer, dès le début de son difficile mandat, la permanence de la CUM, ce qui contribua à jeter de l'huile sur le feu. L'une de ses premières phrases aux maires de la CUM, réunis en assemblée d'information, fut la suivante: "La CUM est là pour y rester".

Quelques mois plus tard, en pleine crise budgétaire de la CUM, M. Tessier annonçait que les maires de l'île de Montréal devraient procéder rapidement à des fusions volontaires, sinon Québec agirait. Le ministre venait d'ailleurs de faire adopter une loi extrêmement sévère sur les fusions, loi qui lui accordait tous les pouvoirs de créer une fusion advenant qu'une ou des municipalités refusent de se soumettre à la volonté du ministre. C'en était trop! Le règne du ministre Tessier fut marqué par des difficultés de toutes sortes. Finalement, après un règne éphémère, le premier ministre Bourassa décidait de retirer le portefeuille des Affaires municipales à l'ancien maire de Rimouski.

La CUM venait de "brûler" son deuxième ministre en moins de trois ans...

C'est à un diplomate beaucoup plus qu'à un ministre, le Dr Victor C. Goldbloom, qu'échouait le ministère des Affaires municipales. Ce dernier commença par déclarer que les menaces de fusions obligatoires annoncées par son prédécesseur ne tenaient plus. M. Goldbloom décrocha l'épée de Damoclès que M. Tessier avait suspendue au-dessus des têtes des maires de banlieue.

Les bourgs de Westmount

Les deux dernières années de la CUM continuèrent d'être marquées par des difficultés de toutes sortes. Un peu avant la démission de Lucien Saulnier, les dirigeants de Westmount, dans un geste qui se voulait magnanime, proposèrent de diviser le territoire métropolitain en 13 bourgs fédérés, qui seraient autonomes et qui accepteraient de mettre certains services en commun, comme la planification du territoire.

Lachine, à son tour, proposa une division géographique du territoire.

Le West Island soumit son propre plan de fusion dans la partie ouest de l'île de Montréal. Rien de tout cela ne se concrétisa, tant il est vrai que la foire d'empoigne s'était installée à demeure sur le territoire de la CUM.

En février 1972, il y eut une nouvelle crise à l'occasion de la démission de Lucien Saulnier et du choix difficile de son remplaçant. Laurence Hanigan accéda à la succession de Saulnier le 17 février, mais seulement après quatre tours de scrutin. La banlieue avait tenté de faire passer Yves Ryan à la présidence, mais ce fut peine perdue. Toutefois, à la grande surprise de Jean Drapeau, six membres du Parti Citoyen avaient voté en faveur de Ryan, soit MM. Lacoste, Allie, Robert, Masson, Desjardins et Laroche...

Le 16 novembre de la même année, la banlieue rejetait, une fois de plus, le budget de la CUM. C'était de nouveau l'adoption automatique en vertu de la loi.

Et ça continue d'aller mal

Loin de s'améliorer, les choses se gâtent davantage au printemps de 1973 alors que six villes, en guise de protestation, refusent d'acquiescer leurs factures à la CUM, risquant la tutelle du gouvernement. En effet, Pointe-Claire, Lachine, Kirkland, Sainte-Geneviève, Côte-Saint-Luc et Dollard-des-Ormeaux décident de retenir leurs paiements tant et aussi longtemps que les structures de la CUM n'auront pas été modifiées. C'est une somme globale de \$3 millions qui est ainsi retenue...

Du côté de la police, les choses se gâtent aussi. Québec impose le Conseil de Sécurité et s'assure, au moyen de ses représentants, le contrôle exclusif de cet organisme. Le gouvernement nomme lui-même le président, Me Jacques Coderre. Laurence Hanigan n'accepte pas la décision de Québec et crie à l'abus d'autorité.

Le contrôle des budgets de la police passe entièrement entre les mains de personnes qui ne sont pas élues. Le 23 mai 1973, dans une déclaration d'une rare virulence, Laurence Hanigan soutient que le Conseil de Sécurité conviendrait d'avantage à un Etat policier qu'à une démocratie.

Le 16 août de la même année, 16 villes de banlieue décident de refuser l'extension des lignes du métro. Puis, le 11 novembre, la banlieue bloque encore une fois (c'est devenu une tradition) le budget de la CUM, forçant le mécanisme de l'adoption automatique.

Enfin, le 17 octobre dernier, comme si elle voulait marquer de façon particulière le cinquième anniversaire de la CUM, la banlieue choisit l'illégalité et refuse de verser tout paiement à la CUM. Bourassa parle de tutelle de la CUM... Les choses en sont là à la veille des célébrations du cinquième anniversaire du premier gouvernement régional de l'île de Montréal.

Cinq années qui ont consacré dans les faits et dans les gestes les divergences profondes qui existent entre Montréal et la banlieue.

DEMAIN: La CUM n'a pas un avenir prometteur

Haiti, pays en régression

par Richard CHARTIER

Sous la présidence à vie d'un garçon fils de dictateur, la république d'Haiti échappe aux catégories socio-économiques dans lesquelles s'inscrivent la plupart des nations contemporaines.

Elle n'apparaît ni sur la carte des pays en voie de développement, ni sur celle des pays sous-développés. Pourtant, en la plaçant sur l'échiquier mondial de l'aide étrangère et des mainmises multinationales, on la collerait d'instinct à la première catégorie.

Mais en allant sur place tâter le pouls de la réalité, ne serait-ce qu'une dizaine de jours, force est de constater qu'Haiti appartient à la catégorie rarissime des pays en voie de sous-développement.

Sous le règne de la "révolution économique" entreprise par Jean-Claude Duvalier, Haiti constitue un terrain de profits pour les sociétés multinationales américaines et pour des hommes d'affaires canadiens.

Le débat qui entoure actuellement l'expulsion d'un millier d'Haitiens de la région montréalaise, serait incomplet si l'on ne tenait pas compte des rapports économiques qui existent entre Haiti et le Canada.

Le légalisme des expulsions étant indiscutable, le gouvernement canadien a-t-il vraiment, comme il le prétend, les moyens d'ignorer les ventes de denrées réalisées en Haiti, l'aide qu'il fournit à ce pays par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international ainsi que l'implantation d'établissements canadiens à Port-au-Prince?

Certainement pas.

Si d'aventure le Canada reconnaissait le bien-fondé des allégations de ceux qui craignent de subir des représailles à leur retour dans la "Perle des Antilles", il risquerait alors de ternir les rapports lucratifs qu'il entretient avec la république de Jean-Claude Duvalier. Les observateurs voient d'ailleurs difficilement d'autres raisons qui inciteraient le gouvernement canadien à ne pas tenir compte, dans les décisions rendues à l'égard des ressortissants haitiens, de considérations d'ordre humanitaire ou de pitié. Cette porte de sortie, réclamée à hauts cris, est pourtant prévue dans la loi canadienne sur l'immigration.

En omettant de recourir massivement à de telles considérations, les autorités invoquent nommément le défaut d'avoir eu des renseignements, dans le passé, lui indiquant que les expulsés sont menacés d'une façon ou d'une autre à leur retour en Haiti. L'immigration invoque également le principe de l'étude individuelle des demandes qui lui sont soumises.

C'est une politique globalement appliquée et largement contestée.

Les autorités canadiennes prêtent peu de foi aux craintes exprimées par les Haitiens eux-mêmes. La parole d'un Noir francophone semble n'avoir qu'une maigre valeur dans le débat actuel.

Amitié duvaliériste

Favorisant des mesures de clemence à l'égard des Haitiens, les groupes de pression en sont réduits à dénoncer le fait que le régime Duvalier est un bon ami du gouvernement canadien. Pour dénoncer cette amitié, il leur suffit de rappeler à l'instar de la résistance haitienne, que 17 années d'oppression duvaliériste ont coûté la vie à une trentaine de milliers d'Haitiens.

Qu'à cela ne tienne, le "bien-aimé" président d'Haiti s'emploie à projeter l'image d'un pays où l'oppression a fait place au progrès et à la liberté grandissante.

Dans ce cas, pourquoi le régime doit-il entretenir une telle armée de militaires, de policiers, de policiers secrets et de volontaires de la sécurité nationale (VSN) pour faire valoir son autorité auprès du peuple? Pour gérer le pays, ne

pourrait-il pas utiliser des mécanismes d'administration ouverte et dénuée de chasse-gardée? Ne peut-il donc faire confiance à ce peuple qu'il prétend avoir placé sur la voie du progrès et de la liberté?

La réponse vient tout naturellement: soutenu par l'impérialisme nord-américain, le régime craint l'opposition et la condamne dans les faits. Ce sont les VSN qui assurent en son nom la plus large part d'oppression. D'un naturel aimable et pacifique, le peuple haitien est maintenu dans la misère et le silence et, de ce fait, ne manifeste jamais ouvertement son opposition au régime.

Ainsi disposé dans son application du pouvoir, le régime tentaculaire de Bébé Doc est imprévisible et peut accabler un individu alors qu'il s'y attend le moins. D'où le danger évident encouru par les expulsés qui ont eu l'audace de remettre le régime en question en cherchant refuge ailleurs.

Dire non à Duvalier équivaut à dire oui à l'Opposition. Le ministre de l'Information d'Haiti, M. Pierre Gousse (qui a évité d'avoir une entrevue avec le représentant de LA PRESSE à qui il avait fait donner un rendez-vous) a déjà donné des indications très claires à ce sujet lors d'une entrevue accordée à la "Gazette". M. Gousse affirmait qu'il se trouvait, parmi les Haitiens en instance d'expulsion à Montréal, des fomentateurs de troubles d'allégeance communiste. Mais il prenait soin de ne pas souligner que les pro-communistes et les pro-socialistes sont passibles de la peine de mort en Haiti en vertu d'une loi votée en 1969...

Le mythe de la ceinture rouge des travailleurs qui se réfère sur le pays est fortement entretenu en Haiti comme dans les autres pays latins et sud-américains qui ont confié, par le biais d'une bourgeoisie vénales, leurs destinées économiques à l'impérialisme nord-américain.

Un climat de confiance...

De leur côté, les ministres canadiens et québécois de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, M.M. Robert Andras et Jean Bienvenue, ne craignent pas d'affirmer et réitérer au besoin la confiance qu'ils accordent au régime Duvalier.

M. Andras et ses subalternes font de plus état d'une grande campagne de publicité faite en Haiti sur les lois canadiennes de l'immigration. Pourtant, dans un contexte où les communications font défaut et où l'analphabétisme ne fait que commencer de régresser, on se rend compte qu'une campagne d'information est inapte au départ à rejoindre ceux qui sont susceptibles de vouloir fuir la misère et l'oppression.

Au demeurant, les journaux de Port-au-Prince (ils sont peu nombreux en raison de l'analphabétisme) et la radio ne font aucunement état du débat qui entoure l'expulsion du Canada d'un millier de ressortissants haitiens. Ces médias ont cependant exploité à fond la récente Superfrancofête à laquelle Haiti a participé en qualité de pays francophone.

Cette censure de l'information prive donc les éventuels émigrants de renseignements précieux. Lorsqu'ils arrivent au Canada — après avoir été lavés de leurs économies par des amis sans scrupule qui les ont aidés à sortir — les visiteurs haitiens sont rapidement mis au fait de la triste réalité: le Canada n'est pas ce pays accueillant qu'on a frauduleusement fait miroiter à leurs yeux naïfs.

QUE CE SOIT POUR L'ACHAT D'UN APPAREIL PHOTO

INSTAMATIC de POCHÉ

ou une CAMERA NIKON F2S.

passer chez nous... meilleur choix et plus bas prix.

Cette semaine:

PENTAX

SP 1000 SLR

55 mm F2

seulement \$1999

PHOTO CAVENDISH

6584 ouest, rue Sherbrooke

487-5471

PLACE VICTORIA CAMERAS

800, Place Victoria, Metro Arcade

861-0826 861-0183

Le député Tardif nie les accusations de la CSN

par Pierre VENNAT

Le député d'Anjou, Me Yves Tardif, a effectivement reçu des mandats du ministère de la Justice "ou d'un autre ministère", après son élection en octobre 1973, mais il affirme les avoir tous retournés.

Commentant les accusations de la CSN-construction, le jeune député libéral a confirmé avoir, à maintes reprises, avant son élection, accepté des mandats du ministère de la Justice contre des entrepreneurs poursuivis pour infractions à la loi des établissements industriels et admis que depuis son élection, son associé, Me Richard Samson, en reçoit encore.

Mais, a-t-il précisé hier à Québec, "quand on dit associé, il faut faire une distinction sur le plan juridique, distinction à laquelle il y a des gens qui ne sont pas habitués.

"On est associés, en ce sens qu'on travaille dans le même bureau.

"Mais je ne partage d'aucune façon les honoraires que Me Richard Samson ou Me Jean-Pierre Dupont ou Me André Bélisle pourraient retirer du gouvernement du Québec. Et ça, c'est une chose qui est claire.

Dans une déclaration à la radio dont LA PRESSE a reçu une trans-

cription intégrale, Me Tardif alléguait que peu après l'élection du 29 octobre 1973, "je pense que c'est le 3 novembre, j'ai écrit plusieurs lettres, au ministère de la Justice, au ministère de l'Éducation et à d'autres ministères que je représentais à l'époque, pour leur dire que j'avais été élu député à la dernière élection générale, et qu'en conséquence, je ne pouvais plus recevoir de mandat du gouvernement du Québec ou de ses ministères et que je ne pouvais plus continuer à représenter le gouvernement du Québec.

"En conséquence, je retournais mes mandats et je faisais parvenir,

soit le jour même, ou dans les semaines qui suivirent, mon compte, parce que dans certains dossiers, mon compte était assez compliqué et que ce n'était pas facile à calculer en une demi-heure."

Mais, affirme-t-il, son nom n'apparaît pas dans les causes qui ont été intentées après le 14 ou le 15 octobre 1973.

"Je dois dire une chose, c'est que le ministère de la Justice, ou un autre ministère, peut-être deux ou trois, après le 29 octobre, m'ont envoyé des causes.

"Je leur ai écrit, je leur ai dit, écoutez, je vous ai déjà dit que j'é-

tais député et que je ne pouvais plus représenter le gouvernement, reprenez vos mandats. Et il n'y a pas eu de problèmes."

"Ça s'est peut-être produit à deux ou trois occasions qu'ils m'ont envoyé des mandats, mais je ne les ai pas acceptés."

Me Tardif a ajouté qu'il a lui-même demandé au ministère: qu'est-ce que je dois faire? Est-ce que je dois vous les envoyer? Ou est-ce que je dois les envoyer à des avocats dont vous allez me donner le nom?

"Dans certains cas, ils m'ont dit retournez-les nous, directement au

ministère. Et dans d'autres cas, retournez-les à Me Untel ou Me Untel, ce n'était pas toujours le même avocat."

Le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, rentré hier de Bruxelles, a soutenu que même si des juges concluaient que la conduite du député Tardif demeure dans les limites de la légalité, il ne resterait pas moins qu'elle est empreinte d'immoralité.

La CSN-construction doit de plus rendre public aujourd'hui le dossier qu'elle a constitué sur les agissements du député de Louis-Hébert, Gaston Desjardins.



(Droits Réservés)

CECO

SUITE DE LA PAGE A 1

sur le crime organisé, chargés d'étudier ce qu'on a appelé "l'affaire Laporte" et dont le rapport a été déposé hier à l'Assemblée nationale par le ministre de la Justice, M. Jérôme Choquette.

De plus, les commissaires Rhea Brunet, Marc Cordeau et Roméo Courtemanche font des remarques à peine voilées pour suggérer au ministre de la Justice la possibilité de poursuivre Gagnon, Côté, Di Iorio et Dasti, en l'incitant à apprécier la preuve recueillie quant au début de conspiration et d'incitation à la commission d'infractions criminelles.

Faute de preuves

Par ailleurs, c'est faute de preuves que l'ancien ministre Laporte est blanchi. "La preuve, soulignent les commissaires, n'a pas établi de liens entre Pierre Laporte, Nicolas Di Iorio et Frank Dasti ou entre Pierre Laporte et d'autres membres du monde interlope, si ce n'est la seule rencontre du 16 avril 1970 à laquelle il aurait assisté de façon passive."

Précédemment, la Commission mentionne n'avoir reçu aucun témoignage ou information concernant certaines relations entre Pierre Laporte et Frank Dasti, à la lumière de conversations entre ce dernier et René Gagnon ou on y relève au moins une contradiction. "En effet, lors d'un autre entretien téléphonique, le 9 juillet 1973, écrivent les commissaires, alors que Dasti parlait à Gagnon, il déclare, référant à Pierre Laporte: "... que je le connais pour dix minutes...". Et plus loin dans la conversation, il ajoute: "... le dix minutes que j'ai parlé à cet homme-là qui nous a juste dit que ça y a fait plaisir si on aurait aidé M. Gagnon dans Saint-Jacques."

Les allusions de Dasti

D'autre part, considérant l'intérêt

marqué de Frank Dasti à vouloir influencer Mme Laporte (qui n'a jamais été approchée par qui que ce soit), en laissant croire à de prétendus services rendus à son mari; tenant compte des contradictions relevées dans deux conversations téléphoniques entre Dasti et Gagnon; vu l'absence totale de preuves ou d'informations additionnelles, la Commission ne peut ajouter foi aux allusions de Dasti concernant de présumées relations antérieures avec M. Laporte.

Les commissaires font part ensuite qu'ils ont pris connaissance de plusieurs lettres signées par Pierre Laporte demandant au directeur de la Sûreté du Québec, M. Josaphat Brunet, à Me René Hamel, procureur général du temps, et à Me Claude Wagner, ministre de la Justice, de faire enquête sur les activités du Victoria Sporting Club, une maison de jeu de la Rive sud gérée par Dasti.

Plus loin, les commissaires avaient noté, d'après des témoignages, que Côté et Gagnon recherchaient un appui financier auprès de Di Iorio et Dasti lors de la course de M. Laporte à la direction du Parti libéral.

Les dettes de Pierre Laporte

"Dans le même contexte, rappellent-ils, nous avons fait des recherches aux fins de savoir si des personnes avaient pu contribuer à payer certaines dettes de Pierre Laporte après son décès. A cette fin, la preuve a démontré qu'un groupe de personnes avaient contribué à assurer une certaine sécurité financière à Mme Laporte et à sa famille. Et il nous a été permis de prendre connaissance de la liste des noms de donateurs.

"Nous avons constaté que la grande majorité des donateurs sont des corporations connues. Aucun nom anonyme n'apparaît sur la liste. Nous n'avons retracé par ailleurs aucun nom de personnes d'un milieu douteux comme ayant contribué financièrement ou autrement à cette sécurité financière. Nous avons également pris connaissance de la liste des créanciers de Pierre Laporte au moment de son décès. Dans la même optique, nous n'avons retracé aucun nom de personnes d'un milieu douteux."

Guy Leduc blâmé

"De deux choses l'une: ou bien Leduc est d'une naïveté rare ou bien il trahit les faits", font remarquer plus loin les commissaires après étude du comportement du député de Tailleur, Guy Leduc, avec des mafiosi.

Passant en revue un appel téléphonique de Leduc à Dasti, où il est question d'une cause de Dasti devant les tribunaux, de l'éloignement de l'inspecteur Baril à la direction de l'escouade de la Moralité et où, finalement, le député donne ses numéros de téléphone à domicile et au parlement, les commissaires mettent en doute les explications de M. Leduc.

C'était un simple téléphone d'encouragement sans plus, avait dit M. Leduc aux commissaires, tout en attribuant son geste à du patinage de

député afin de mettre fin à du harcèlement.

Notant que Guy Leduc tutoie constamment Frank Dasti, les commissaires constatent: "Drôle de façon, en effet, d'éviter d'être harcelé ou rejoint par un individu à peine connu lorsqu'on lui confie un numéro de téléphone confidentiel, de son domicile par surcroît... Guy Leduc connaissait le Victoria Sporting Club comme étant un lieu de barbotte. Guy Leduc déclare savoir, quant à lui, qu'une barbotte opère dans l'illégalité. Mais Guy Leduc concevait mal qu'un endroit possédant une charte puisse opérer dans l'illégalité. Mais Guy Leduc n'a jamais consulté la charte de l'établissement de l'endroit concerné.

"D'ailleurs, poursuit le rapport, un député serait-il naïf au point de croire ou de nous laisser croire que posséder une charte est nécessairement un certificat de compétence et d'honnêteté?"

"De toute façon, les gestes de Leduc seraient récompensés: il était primordial que l'établissement puisse continuer à opérer car "si le Victoria Sporting Club rouvrirait", affirme Guy Leduc, "si M. Baril (cause du harcèlement) avait une promotion, des gens pourraient recevoir un montant qui serait versé à mon association de comté."

Les rôles de Gagnon et Côté

Les commissaires opinent dans leur rapport que l'attitude et les agissements de Jean-Jacques Côté, organisateur électoral libéral, et René Gagnon, alors chef de cabinet du ministre de l'Immigration, et les implications de certains de leurs propos permettent de laisser croire à une coopération de leur part à l'endroit d'un milieu douteux.

"De cet encouragement, écrit-on, Dasti et Di Iorio ont pu tirer des inférences certaines, d'où des tentatives d'infiltration en milieu politique pour fins de protection constituant l'assurance d'une paix souhaitée afin de continuer à oeuvrer dans des domaines particuliers et cela sans ennui."

Gagnon ayant mentionné au groupe Di Iorio-Dasti que ses problèmes pourraient être solutionnés par la nomination de M. Roy Fournier comme adjoint du ministre de la Justice, qu'une aide allait être acquise auprès de Me Gérard Beaudry, procureur du ministère public auprès de la Commission des cabarets, qu'une présumée rencontre avait eu lieu avec M. Albert Tanguay, siégeant à la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, qu'une autre rencontre aurait éventuellement lieu avec le ministre des Transports, M. Georges Tremblay, enfin qu'on allait rencontrer le ministre de la Justice pour nommer le policier Descant à la direction de l'escouade de la Moralité, les commissaires s'interrogent comme suit:

"A-t-on idée du mal pouvant être répandu autour de l'individu alors que son nom peut être mêlé à une aventure n'ayant existé que dans l'imaginaire de gens peu scrupuleux, en faisant néanmoins part à d'autres personnes dont la fréquentation est à éviter?"

TUERIE

SUITE DE LA PAGE A 1

dans le village. Selon son gendre, M. Lauzon, elle ne gardait pas d'argent et la maison à cette période de l'année.

Le curé de la paroisse, M. Paul-Emile Perron a décrit les "victimes" "comme des gens aimables qui n'auraient pas fait de mal à une mouche".

Le curé, comme les nombreux curés qui ont envahi la rue face à la maison des Dumoulin, était littéralement écrasé par l'émotion.

Comme les Dumoulin possédaient beaucoup de parents dans le village (Mme Dumoulin avait eu 12 enfants), on s'attend à ce que Noël soit bien triste à Saint-Joseph-du-Lac.

Dans la nuit, avec cette neige douce qui tombait lentement et les lueurs causées par les phares des voitures et les projecteurs des cinéastes de la télévision, l'atmosphère était particulièrement morbide.

Des barrages ont été dressés un peu partout dans la région mais aucune arrestation n'avait été enregistrée ce matin.

C'est le sergent Medor Cyr de la section des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec qui dirige l'enquête.

JEU

SUITE DE LA PAGE A 1

stade, comme l'avait souligné à LA PRESSE l'ingénieur Morgan Laredo, de Paris, voici qu'il est maintenant possible que le mat lui-même ne dépasse jamais le stade des plans.

L'analyse faite par l'étude Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés démontre que les coûts ont grimpé de 133,7 p. cent depuis les estimés effectués par la division olympique du Service des travaux publics, à l'automne de 1972.

En effet, le coût des constructions et des aménagements temporaires avait alors été estimé à \$250 millions. Mais comme le signalait l'analyse financière des experts du Conseil du Trésor, la somme de \$250 millions englobait, et nous citons: "un facteur d'inflation de 4 p. cent annuellement ainsi qu'une marge sécuritaire de 10 p. cent en vue de toute inflation supplémentaire et 3 p. cent comme fonds de réserve pour les imprévus."

Donc, de la somme de \$250 millions, il faut déduire \$42,5 millions prévus pour contrer l'inflation. Les coûts réels de la construction sont donc passés de \$207,5 millions à \$485 millions, ou 133,7 p. cent!

Le double... et si près de Munich

Si le chiffre de \$485 millions se vérifie et si le COJO accepte finalement de payer ce montant astronomique de façon à ne pas dévisager le projet Taillibert, les Jeux coûteront \$560 ou \$584 millions, selon qu'est incluse ou non la somme de \$24 millions requises pour la construction et les aménagements d'équipements dont la responsabilité incombe maintenant au COJO (c'est-à-dire tous les équipements qui ne sont pas propriété de la Ville de Montréal). Les prévisions originales étaient de \$310 millions.

Mais d'une façon ou de l'autre, les "Jeux modestes" de Montréal ne seront pas tellement loin des Jeux de Munich.

Sans le village olympique, les Jeux de Munich ont coûté \$657 millions. De cette somme, il faut déduire \$126 millions pour améliorations locales actuellement imputables aux Jeux, comme l'a dit si souvent le maire Drapeau pour défendre le coût élevé des Jeux. Ce qui laisse une balance de \$531 millions, avantagusement comparable aux coûts des Jeux de Montréal, comme on peut le constater.

Voilà sans doute pourquoi M. Saint-Pierre a parlé de "sacrifices".

Un très grand réconfort pour la famille de Pierre Laporte

A la suite de la publication du rapport de la Commission Brunet, Mme Françoise Laporte a fait la déclaration suivante:

"Pierre avait choisi un métier difficile, un métier qu'il aimait, un métier lui permettant de servir le Québec et les Québécois.

"Tous ceux qui connaissent Pierre ont toujours su reconnaître son sens de la justice et du devoir.

"Aujourd'hui, c'est avec joie que je constate qu'on vient une fois de plus en témoigner. Il s'agit là pour moi et les enfants d'un très grand réconfort."

L'ORGUE HAMMOND SOUNDER

à la portée de tous...

Je peux jouer cet instrument pour NOËL...

SOUNDER
Le benjamin de la famille

(Pas compliqué du tout)
D'une qualité sonore superbe pour sa catégorie.
Venez le voir! Venez le jouer! Ou demandez le mini-feuilleton qui vous explique son maxi-rendement.

\$599⁰⁰ BANC EN SUS

FACILITES DE PAIEMENT — PLAN, BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE

COURS POUR JEUNES ET ADULTES — POUR INFORMATIONS APPELEZ 384-2551

Studios d'Orgues Hammond

CENTRE-VILLE 1434 McGill College (Métro McGill) 845-3211	POINTE-CLAIRE M. 187, boul. Hymus (coin St-Jean) 695-7623	PLACE VERSAILLES Sherbrooke est Pres Hoppolyte Lamontagne 354-8140	CHOMEDEY, LAVAL Centre d'achats St-Martin boul. Labelle 681-2559	VALLEYFIELD 123, rue Champlain 371-0070
--	---	--	--	--

• VENTE • ECHANGE • LOCATION **service 384-2551** • COURS • MUSIQUE EN FEUILLES

Un safari désavoué par Forget

par Claire DUTRISAC

Ce n'est pas, à proprement parler, scandaleux, mais c'est gênant! Le Conseil de la Santé et des Services sociaux de Montréal Métropolitain (CSSMM) invite les médecins et infirmières de langue française à un "Safari en Afrique orientale".

Cette étonnante initiative est d'ailleurs désavouée par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, qui nous a fait savoir qu'il n'était pas d'accord avec la caution que donne ainsi le CSSMM à l'organisation de loisirs.

Ce voyage, qui veut se donner l'air d'un voyage d'études, ne se fait pas à même les fonds des contribuables, car chacun en paie le coût (\$1,295 pour 15 jours). Le CSSMM n'en tire pas, non plus, aucun profit.

Il est accompagné d'une lettre du président du CSSMM, M. Jean Morin, qui précise que cette tournée à l'étranger réunit "à la fois des conférences professionnelles et une organisation de voyage de luxe".

Rejoint par téléphone, M. Morin a dit que ce projet avait été soumis aux membres du CSSMM sans que personne ne s'y oppose. Il n'a pas, semble-t-il, fait l'objet d'une résolution. M. Morin ne voit rien d'anormal dans cette entreprise, puisque, a-t-il expliqué, "ça ne coûte rien au CSSMM, ni ne rapporte rien."

"De plus, a-t-il ajouté, toutes les

corporations professionnelles offrent à leurs membres des voyages semblables, combinant l'étude et le plaisir".

le voyage ne comporte qu'une "rencontre", la dernière journée, avec des collègues de Nairobi.

safari en afrique orientale

15 Jours Sensationnels dans la vallée du Great Rift • le cratère de Ngongoro • Nairobi • Serengeti • Hôtels dans les cimes des arbres • Lobo • Lac Manyara • Masai Mara

COUT DU VOYAGE \$1,295

PAR PERSONNE
2002 PAR CHAMBRE
PAIX & SECURITE
EN PROPRETE ET SAGESSE
DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
DE MONTREAL

1^{er} au 15 mars 1975

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
DE MONTREAL METROPOLITAIN

Outaouais et Saguenay: Québec imposera des regroupements

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre des Affaires municipales, le Dr Victor Goldbloom, a présenté hier un projet de loi (Bill 98) imposant deux regroupements municipaux majeurs, l'un dans la région de l'Outaouais, l'autre dans la région du Haut-Saguenay.

Celui qui, succédant à Maurice Tessier aux Affaires municipales en 1972, avait prudemment mis en veilleuse les pressions gouvernementales pour favoriser les fusions de municipalités, a profité hier du dépôt de son projet de loi pour annoncer son intention de "réviser en profondeur" la loi de 1971 pour favoriser le regroupement des municipalités.

Le Dr Goldbloom en est en effet venu à la conclusion que la loi 276 "ne peut vraiment être appliquée". Entre-temps, toutefois, le Dr Goldbloom entend se consacrer à l'étude du cas particulier de la région de Saint-Hyacinthe.

Le projet de loi déposé hier par le ministre a pour but de créer, selon un plan en trois étapes, une seule ville entre Chicoutimi et Jonquière.

Le ministre a même proposé que cette ville unique, qui deviendrait réalité le 1^{er} janvier 1978, porterait le nom de "Saguenay".

Dans un second volet, le projet de loi propose de réduire de 32 à 5 le nombre de municipalités de l'Outaouais. La ville de Hull ne fera cependant pas parti de ce regroupement.

Les six nouvelles villes ou municipalités issues de ce regroupement

porteront les noms de Gatineau, Buckingham, Val-des-Monts, L'Acadie, Pontiac et La Pêche. Hull et Hull-Ouest, dont le territoire respectif pourrait être modifié, formeront les deux autres villes de la région, pour un total de huit.

Les modalités de fusion sont cependant très différentes dans la région du Haut-Saguenay, où le regroupement se fera par étapes.

Dès le 1^{er} janvier prochain, les villes de Jonquière et Kénogami, seront fusionnées. Un an plus tard, le 1^{er} janvier 1976, ce sont les villes de Chicoutimi, Chicoutimi-Nord et Rivière-du-Moulin qui seraient réunies en une même entité municipale.

Enfin, le 1^{er} janvier 1978, les deux nouvelles agglomérations, qui auront dans l'intervalle porté les noms de Chicoutimi et Jonquière, seront regroupées dans une ville unique.

Pour la région du Haut-Saguenay, le projet de loi du Dr Goldbloom prévoit également la création immédiate d'un conseil métropolitain, qui aura pour fonction d'élaborer un schéma d'aménagement de l'ensemble du territoire.

A toutes les municipalités regroupées, autant dans l'Outaouais qu'au Saguenay, le gouvernement accordera une subvention équivalente à \$15 par habitant.

Enfin, les municipalités de la baie des Ha Ha seront regroupées en une seule ville appelée La Baie à partir du 1^{er} janvier 1976.

Cette nouvelle ville comprendra Bagotville, Port-Alfred, Grande Baie et Bagotville-paroisse.

Médicaments gratuits aux personnes âgées?

QUÉBEC (PC) — Le porte-parole de l'Opposition en matière d'affaires sociales, M. Marc-André Bédard, a réclamé du gouvernement qu'il accorde gratuitement les médicaments à toutes les personnes âgées, sans exception.

Prendant la parole lors de l'étude, hier, en deuxième lecture du projet de loi visant à modifier la loi de l'Assurance-maladie et la loi de la Régie de l'Assurance-maladie, le député de Chicoutimi a affirmé, qu'avec les surplus accumulés de \$100 millions, le ministre des Affaires sociales avait les moyens de prendre cette mesure.

Cette loi propose de permettre à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, qui reçoivent le supplément du revenu mensuel garanti, soit environ 300,000 personnes, l'accès gratuit aux médicaments.

Comme l'a expliqué le ministre Claude Forget, présentement seules les personnes qui touchent le maximum du supplément, au nombre d'environ 150,000, bénéficient de cette protection.

Au sujet de la requête du député Bédard, le ministre a mentionné les amendements apportés au régime tout en mettant en garde les interprétations concernant les surplus enregistrés par la Régie.

Par ailleurs, avait précisé le ministre auparavant, le fait de doubler ainsi le nombre de bénéficiaires âgés, comme proposé dans la loi, va hausser le coût annuel total du programme de \$23 à environ \$36 millions, soit quelque \$8 millions de plus que les coûts actuellement assumés.

MIRACLE MART

Ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures pour vos emplettes des Fêtes.

Cadeau pour les sportives... confortable anorak en nylon



Seulement

7⁹⁹
chacun

Un cadeau sûr de plaire aux skieuses, patineuses et aux sportives en général!

Toutes les ferventes de sports apprécieront cet anorak tout confort! Confection en taffetas nylon, chaud coussinage fibrefill, longueur moniteur, légèrement cintré. Pratique capuchon dissimulable et ceinture. Rouge ou Marine. P.M.G.

Vêtements d'extérieur pour dames

En vente dans tous les magasins Miracle Mart

Ouvert tous les soirs jusqu'à 21h samedi compris

MIRACLE MART

Soyez un vrai Père Noël... offrez-lui un duo Hoover!

Raisons de lui acheter une machine à laver-essoreuse

	Montée sur roulettes Groses roulettes, offrant un maximum de mobilité.
	Capacité familiale 36 couches, 12 chemises, 2 grands draps, linge.
	Cadence de brassage Agitateur puissant, du linge plus propre.
	Essore en quelques minutes Extrait l'eau et le détergent, le linge est prêt à repasser.
	Economie de temps Lave 24 livres en 30 minutes... la rotation rapide diminue le temps du séchage.
	Moins de savon, d'eau, de détergent Rinçage à l'eau moussieuse. Machine qui demande moins d'eau et de détergent.
	Sans installation spéciale Prête à utiliser... elle se roule jusqu'à l'évier.

- Système d'eau intégré
- Compact, 29 1/4" x 16 1/4" x 31 1/4"
- Roulez jusqu'à l'évier et commencez le lavage
- Lave, rince et essore toute une charge en quelques minutes
- L'action centrifuge lave plus vite et mieux
- Economie d'eau, de temps et d'argent
- Rotation ultra-rapide qui extrait toute l'eau du linge
- Blanc seulement

Machine à laver à essoreuse, mobile

Séchoir électrique mobile

Un duo prêt à fonctionner!

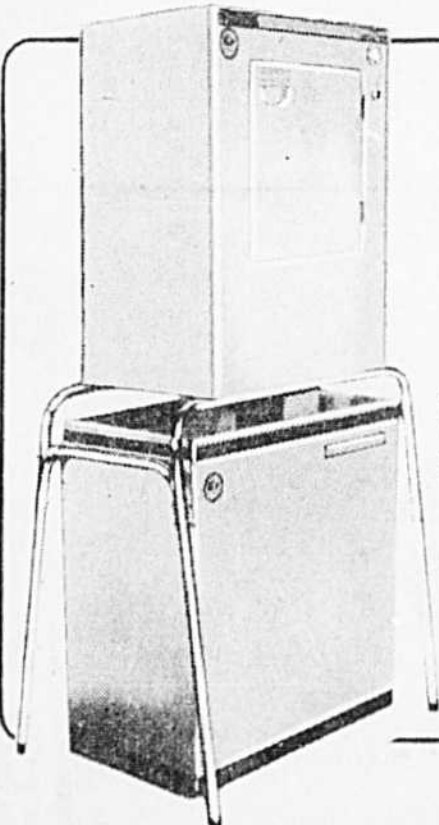
Modèle 0617

Modèle 0914

199⁹⁷ 179⁹⁷
chacune chacun

Achetez les deux!

- Système électrique 120 volts
- Compact, 24" x 16 1/4" x 31 1/4"
- Se branche sur prise standard (minimum 15 ampères)
- Mobile... se déplace sur roulettes
- Compagnon idéal de la machine à laver-essoreuse Hoover
- Fonctionne partout... se range n'importe où
- 3 cycles de séchage: tissus ordinaires; sans repassage et cycle d'aération et d'adoucissement
- Programmeur automatique d'abaissement de température
- Jusqu'à 135 minutes de séchage



Support pour les endroits restreints

24⁹⁷
chacun

Ce support vous permet de ranger facilement vos appareils dans une petite cuisine. Achetez-en un... c'est un article pratique!

Appareils électriques

Ce tableau démontre le coût d'utilisation dans une buanderie publique pour une période de 24 mois.

Coût de lavage et séchage d'une charge	Nombre de charges par semaine			
	4	6	8	10
35c	\$145.60	\$218.40	\$219.40	\$364.00
40c	\$166.40	\$249.60	\$332.80	\$416.00
45c	\$187.20	\$280.80	\$374.40	\$468.00
50c	\$208.00	\$312.00	\$416.00	\$520.00

Appareils électriques



N'oubliez pas... vous pouvez utiliser votre carte ChargeX ou Master Charge!

Prix en vigueur du mercredi 18 décembre jusqu'au samedi 21 décembre.

En vente dans tous les magasins Miracle Mart (sauf à Châteauguay et Pont Viau)



Joyeux Noël



METRO

Jeunes Dindons

Congelés Canada, Catégorie «A»

68¢
lb
6 à 16 livres

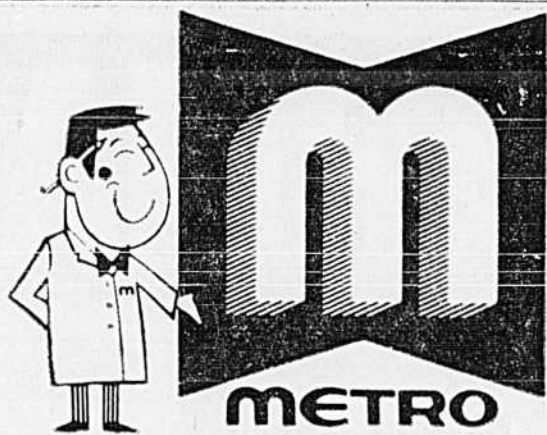
53¢
lb
24 livres et plus

«BUTTER BALL» ou «FLAMINGO IMPRÉGNÉS» Canada, Catégorie «A»
A LÉGER SUPPLÉMENT.

Gâteaux aux Fruits

MÉTRO

1 lb	2 lb	3 lb	4 lb
99¢	1⁹⁵	2⁸⁹	3⁶⁹



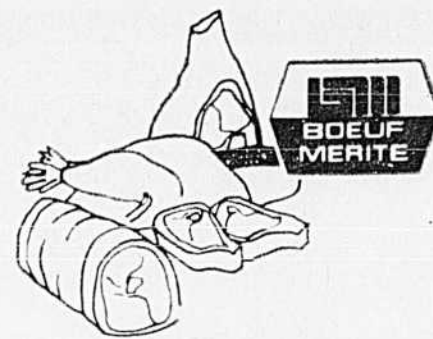
"Mon bon marché"



Métro, c'est "MON BON MARCHÉ", et à l'approche de Noël, vous en apprécierez particulièrement les mérites. Par les bas prix des produits de marque Métro, par la qualité des viandes de marque Boeuf Mérite et la serviabilité du personnel, Métro se distingue des autres. Dans le temps des fêtes, plus que jamais, Métro fait preuve de bon voisinage; il vous épargne des sous et des soucis. N'oubliez pas de réserver votre dinde de Noël dès maintenant.

Lise Payette

HABITANT Chow Chow rouge	bocal 24 oz	83¢	CAFÉ INSTANTANÉ NESCAFÉ	bocal 10 oz	2 39	MIEL MÉTRO, liquide	cont. 1 lb	99¢
Chow Chow vert	bocal 15 oz	59¢	SHORTENING CRISCO	bte 3 lb	2 19		cont. 8 oz	57¢
Cornichons tranchés sucrés	bocal 15 oz	59¢	MÉLANGE À CROUTE À TARTE BRODIE bte 18 oz 47¢			BREUVAGE À L'ORANGE OU RAISIN MÉTRO	cont. 64 oz	71¢
Gherkins sucrés	bocal 15 oz	79¢				JUS DE POMMES MÉTRO fait de concentré	bte 48 oz	49¢
SALADE AUX FRUITS LIBBY'S Canada de Fantaisie	bte 19 oz	53¢	CAFÉ MOULU MÉTRO, régulier	sac 16 oz	1 15	BAS-CULOTTE MADO la paire 39¢		
POIS VERTS LIBBY'S Canada de Fantaisie	bte 14 oz	35¢	KETCHUP MÉTRO	bouteille 25 oz	74¢			
EAU MINÉRALE FBI	bouteille 30 oz	27¢	SAUCE HOT CHICKEN MÉTRO	bte 14 oz	24¢	SERVIETTES DE TABLE MÉTRO, couleurs assorties	paquet 60s	35¢
OLIVES McLAREN'S Farciés Manzanilla	bocal 20 oz	1 09	BISCUITS SODA MÉTRO	bte 1 lb	60¢		paquet 250s	99¢
Nature Reine	bocal 15 oz	67¢	POUDRE POUR GELÉE MÉTRO, saveurs assorties	bte 3 oz	22¢	HUILE MÉTRO	bte 32 oz	1 65
Nature Reine	bocal 32 oz	1 15	PÂTES ALIMENTAIRES MÉTRO, spaghetti, macaroni coupe, rigatoni, spaghettini, grosses coquilles	paquet 32 oz	59¢	OEUF MÉTRO	A gros douz	84¢
POUDING NESTLE saveurs assorties	paquet 3 btes 5 oz	55¢	LIQUEUR COCA-COLA, (Le vrai de vrai) Bouteille retournable	40 oz	47¢		A moyens douz	80¢
MARINADES SUCRÉES McLAREN	bocal 48 oz	1 29	PAPIER DE TOILETTE DECOR, rose, blanc, jaune	paq 2 roul.	45¢	CHRISTIE Biscuits Ritz	bte 16 oz bte 9 oz bte 10 oz bte 10 oz	99¢
TABLETTES de CHOCOLAT ROWNTREE, Kit Kat, Smarties, Coffee Crisp, Aero	cello 4s	69¢	SEL DE TABLE WINDSOR	bte 2 lb	21¢	Pretzels Baguettes Pretzels Capitaine Bonsel		47¢
THON, POULET DE MER en morceaux	bte 6.5 oz	69¢	BRIDGE MIXTURE LOWNEY	12 oz	71¢	CROUSTILLES MÉTRO	sac 12 oz	89¢
Mélange à gâteau-pouding ROBIN HOOD	bte 9 oz	39¢	JUS DE TOMATES AYLMER, Canada de Fantaisie bte 19 oz 22¢			VARIÉTÉS DE BûCHES DE NOËL VACHON		
						GARNITURE POUR TARTES STAFFORD, aux pommes bte 19 oz 73¢ aux bleuets et cerises bte 19 oz 89¢		
BETTERAVES MARINÉES HABITANT bocal 24 oz 49¢			SAUMON SOCKEYE CLOVER LEAF	bte 7.8 oz	1 09	CROISSANT PILLSBURY	paquet 8 oz	45¢
			CREVETTE CLOVER LEAF GROSSEUR COCKTAIL	bte 4.5 oz	99¢	CHOCOLAT DE FANTAISIE "Comet", Petits traineaux	8 morceaux	79¢
ADOUCCISSEUR à tissus FLEECY	cont. 128 oz	1 78	DÎNER AU MACARONI KRAFT	bte 7 oz	25¢	Petits Peres Noël "Comet"	9 morceaux	59¢
LINGE TOUT USAGE Chiffon J. couleurs assorties	bte 12s	95¢	FROMAGES KRAFT Canadien, tranches individuelles	paquet 16 oz	1 12	Petites cannes Best Brand	24 morceaux	49¢
TARTES MÉTRO Aux noix, raisins, citron ou pommes.	20 oz	79¢	Cheez Whiz	bocal 8 oz	64¢	Boules en chocolat "Comet" (sac polynets)	8 oz	1 09
Au sucre	16 oz	89¢	Velveeta	paquet 8 oz	67¢	MARGARINE MÉTRO	paquet 1 lb	63¢
MARINADES SUCRÉES MÉTRO	bocal 24 oz	68¢	CHAUSSENS AUX POMMES PILLSBURY	paquet 14 oz	84¢		molle 1 lb	76¢
BISCUITS LIDO MALLO'S, toutes occasions	paquet 16 oz	1 19	ALIMENTS GERBER En purée, poires et autres	bocal 4.8 oz	19¢	CRÈME GLACÉE MÉTRO carton 1/2 gallon 99¢		
PLUS	paquet 16 oz	1 09	RAISINS SECS MÉTRO	sac 32 oz	1 54			
BEIGNES MÉTRO Nature	1 douz	45¢						
Au sucre ou cannelle	1 douz	51¢						
FRAISES TRANCÉES congelées York Farms	paquet 15 oz	69¢						
CÉRÉALES KELLOGG Corn Flake	bte 24 oz	86¢						
Rice Krispies	bte 17 oz	89¢						



La bonne coupe à tout coup

FESSE DE JAMBON

"MERITE", prêt-à-servir découennée, dégraissée, sans jarret, un bout ou l'autre **99¢**

TOURTIÈRES

"MERITE" 16 oz **99¢**

PORC HACHÉ

lb **89¢**

BACON "MERITE", sans couenne 1 lb **1 24**

SAUCISSES FUMÉES "MERITE" 1 lb **77¢**

PIZZA TOUTE GARNIE avec saucisson pepperoni "MERITE" 15 oz **1 09**

SMOKED MEAT "MERITE" ou "COORSH" 2 oz **4 / 1 29**

SAUCISSES SALAMI pur boeuf "Coorsh" 10 oz **89¢**

PÂTE AU POULET "LA BELLE FERMIÈRE" 8 oz **69¢**

SALADE DE CHOUX "TAILLEFER" 32 oz **89¢**

CRETON "TAILLEFER" 10 oz **89¢**

SAUCISSES PORC-BOEUF "MAPLE LEAF" lb **75¢**

VIANDES À SAUCISSES Pour farcir dindes "Maple Leaf" 1 lb **59¢**

BOLOGNE "Maple Leaf" morceau 2 lb et plus lb **59¢**

SAUCISSES FUMÉES "MAPLE LEAF", genre cocktail 8 oz **79¢**



Fruits et Légumes

FRAISES FRAICHES
Mexique
Cat. Canada No 1 Bte chopine **48¢**

ORANGES "SUNKIST"
NAVEL SANS PÉPINS
Grosneur 113 Douzaine **88¢**

POIRES "Comice"
SUCRÉES JUTEUSES
Importées de France
Canada de Fantaisie lb **38¢**

TOMATES
SAVOUREUSES
Floride Cat. Canada No 1 2 lb **77¢**

POMMES
Délicieuses, rouges ou dorées
Washington Canada de fantaisie lb **31¢**

Les produits Métro de l'économie en conserve



Les maisons
neuves
devront être
garanties
pour
cinq ans

par Daniel L'HEUREUX
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les construc-
teurs de maisons neuves de-
vront bientôt garantir celles-
ci contre tout vice de con-
struction pour une durée de
cinq ans.

C'est du moins une des
principales dispositions conten-
ues dans le projet de loi sur
la protection des acheteurs
de maisons neuves et de ter-
rains déposé hier à l'Assem-
blée nationale par le ministre
des Institutions financières,
Compagnies et Coopératives,
M. William Tetley.

Le volumineux projet de loi
— il contient 103 articles —
prévoit en outre que:

- un constructeur ne peut
s'engager à construire une
maison que d'après des plans
et devis clairement spécifiés
ou d'après une maison té-
moin, sans quoi l'entente est
nulle;

- une maison construite
d'après une "maison modèle"
devra être conforme à celle-
ci, sans quoi l'acheteur
pourra exiger que le con-
structeur la rende conforme
à la maison témoin ou aux
plans de cette dernière, au
choix de l'acheteur;

- un constructeur devra
s'engager à un prix ferme
qu'il ne pourra hausser en
cours de route à moins que
des modifications soient de-
mandées par l'acheteur lors
de la construction;

- l'engagement d'un con-
structeur à vendre un terrain
et à y ériger une maison
devra être consigné dans une
offre de vente acceptable aux
deux parties;

- l'engagement à con-
struire une maison d'après
une maison témoin devra se
faire selon un formulaire
type d'offre d'achat, qui ap-
paraît en annexe du projet
de loi;

- l'acheteur aura des re-
cours civils pour faire annu-
ler son achat ou obtenir une
compensation, selon les cas
prévus par la loi.

Le projet de loi veut aussi
protéger les acheteurs de ter-
rains contre les lotisseurs en
stipulant que tout contrat de
vente devra être précédé de
15 jours par une offre de
vente dont l'acheteur pourra
se dessaisir sur simple avis.

Deux semaines

Ainsi, les victimes des ven-
deurs sous pression auront
deux semaines pour "se re-
veiller" et faire annuler sans
difficulté l'engagement qu'elles
auront pris.

Pour le ministre Tetley, les
dispositions touchant les ven-
tes de terrains permettront
même de mettre fin à des
abus "tels que la vente de
marécages, de fonds de rivi-
ères et de flancs de monta-
gnes impropres à la con-
struction".

Le projet de loi vise du
même coup à réglementer de
façon précise les activités
des lotisseurs et vendeurs de
terrains, qui devront obtenir
un permis du directeur des
activités immobilières (un
poste dont le projet de loi
prévoit la création) et se
soumettre à des règles pré-
cises concernant la publicité.
Ainsi, les prospectus publi-
citaires distribués par ces ven-
deurs de terrains devront
identifier les noms et adres-
ses des personnes faisant par-
tie de leur compagnie.

Terrains à l'étranger

Qui plus est, ces prescrip-
tions touchant la publicité et
le permis des vendeurs de
terrains s'appliqueront autant
à ceux qui vendent des ter-
rains situés au Québec même
qu'à ceux qui, sur le terri-
toire du Québec, vendent des
terrains situés à l'étranger.
(On se rappelle la triste
aventure de ceux qui avaient
investi des fonds dans les
orangeries de Floride...)

Au chapitre de la vente de
terrain, le projet de loi pré-
voit des peines de \$200 à
\$2,000 pour les individus et
de \$500 à \$25,000 pour les so-
ciétés.

Quant aux dispositions du
projet de loi touchant les
maisons neuves, elles s'appli-
quent également aux apparte-
ments achetés selon la for-
mule du condominium.

S'il est adopté, le projet de
loi aura pour effet de procu-
rer aux acheteurs de maisons
neuves une garantie uniforme
de cinq ans, peu importe
qu'ils acquièrent une maison
neuve déjà construite ou
qu'ils demandent à un entre-
preneur d'en construire une.

La loi actuelle faisait une
distinction entre un entrepre-
neur agissant dans le cadre
d'un contrat de vente et celui
qui assumait un contrat d'en-
treprise. Pour le ministre, il
s'agit là d'une distinction
"artificielle" et son projet de
loi veut soumettre les deux
types d'entrepreneurs aux
mêmes règles.



La vente débute mercredi
le 18 décembre,
se termine mardi le 24 décembre

OUVERT TOUTS LES SOIRS
Y COMPRIS SAMEDI
21 DÉCEMBRE
LE DIMANCHE DE
10 H À 18 H

PHARMACIE

NOËL EN SANTÉ NOËL HEUREUX

LOTION
MÉDICAMENTÉE
PROMANI
Format 16 oz
Ordinairement \$2.59
1.19

BAN ULTRA SEC

Désodorisant à bille
antisudorifique
Format 2 1/2 oz
Comparez à 2.11
98c

FIXATIF À CHEVEUX ADORN

Format 6.3 oz
Ordinairement \$1.99
87c

SHAMPOOING EARTH BORN AU PH NATUREL

Format 225 ml
Ordinairement \$1.98
89c

CLAIROL BALSAM

Shampooing colorant
revitalisant
Comparez à 2.95
1.57

ANTIACIDE PÉTILLANT ENO

Format 7 oz
Ordinairement 89c
99c

32 COMPRIMÉS POLIDENT POUR DENTIER

Ordinairement \$1.05
55c

SIROP CONTRE LA TOUX BENYLIN-DM

Format 8 oz
Ordinairement \$3.50
1.59

PARDEC LIQUIDE

Solution rafraîchis-
sante aux vitamines
multiples, sa-
veur à l'orange
Format 16 oz
Ordinairement \$4.17
1.79

DECONGESTIONNANT NASAL ORNADE SPANSULE

12 capsules
Ordinairement \$2.19
89c

NETTOYEUR TOUT-USAGE LESTOIL

Format 15 oz
41c

GANTS PLAYTEX LIVING

Tailles P M G
Prise sûre, douce dou-
ble absorbante, man-
ches extra longues
Valeur \$3.18
2 PAIRES 1.30

LIQUIDE À VAISSELLE SWAN

2 bouteilles
de 24 oz
86c

GRAINE À OISEAU SAUVAGE HARTZ MOUNTAIN

Sac 4 lb
(Non offert à Somerled)
59c

ENSEMBLE-PHOTO KODAK INSTAMATIC 20



Avec pellicule, magi-
cube et bras du cube, dra-
gonne. Modèle A20 RE
25.95

ENSEMBLE-PHOTO KODAK INSTAMATIC 30



Obturateur électronique,
objectif préréglé f:9.5 avec
pellicule, magcube et bras
du cube, pile et dragonne.
42.88

12 DÉCORATIONS D'ARBRES DE NOËL 2 1/4"

1.29

5 ROULEAUX DE PAPIER D'EMBALLAGE POUR NOËL

Largeur 26" x longueur 250"
Valeur \$2.00
99c

50 ÉTIQUETTES NOËL POUR EMBALLAGES-CADEAUX

39c

RUBAN POUR CADEAUX

50 pieds x 3/4" larg.
Ordinairement \$2.49
59c

GUIRLANDE DE NOËL

Largeur 4" x longueur 25"
1.39

500 GLAÇONS METALLISÉS NON INFLAMMABLES

18" de long
Ordinairement à 1.00
49c

VERRES SUR PIED \$1.19

ENSEMBLE DE 4 VERRES À VIN 5 oz

CHOCOLAT DAIRY BOX ROWNTREE

Boîte 1 lb Ordinairement \$2.50
1.66

ARACHIDES SÉCHÉES RÔTIES PLANTERS

12 oz
88c

JOUETS

POUR GARÇONS
ET FILLES

À PLUS DE

50% DE RABAIS

Certains articles en quantité limitée,
passez tôt pour un meilleur choix.

BARBIE'S POOL PARTY

TEL QUE VU
À LA TV
6.66

LITE-BRITE DE HASBRO

TEL QUE VU
À LA TV
6.88

JEUX FAMILIAUX - MILTON BRADLEY BEAT THE CLOCK ou CONCENTRATION

TEL QUE VU
À LA TV
3.88

AU CHOIX
AUCUN JOUET À SOMERLED

COIFFEUR-SÉCHOIR GENRE PROFESSIONNEL

**1000
WATTS**



4 degrés de chaleur, 2 vite-
ses (soit 8 façons) etui in-
cassable, commande de
sécurité isotherme, moteur
d'usage intensif, garantie
un an. Emballage-cadeau.

GARANTIE ENTIERE - REMBOURSEMENT ASSURÉ

29.88

COIFFEUR-SÉCHOIR

**SOLARY
500 WATTS**



Conçu pour hommes et dames.
Commandes petite et grande vite-
se pour sécher et coiffer les che-
veux. Comporte 5 accessoires: pei-
gne à larges dents, peigne coiffeur,
brosse semi-circulaire, appareil à
friser et poignée.

Ordinairement 26.98

15.88

COIFFEUR-SÉCHOIR SCHICK

330 WATTS



Coiffe, soigne et sèche
les cheveux à la maison.
Comporte: 2 vitesses,
brosse et peigne, sé-
choir-accessoire direc-
tionnel, coffret de luxe
pour voyage et remisage.

Ordinairement \$49.99

13.97

RASOIR REMINGTON MARK IV

POUR HOMME



Peut être utilisé avec ou sans fil, se
recharge à partir d'une prise
115-220 volts, cadran réglable à 6
positions pour satisfaire tout genre
de barbe et de peau.
Modèle MK-3.

Ordinairement \$49.99

34.99

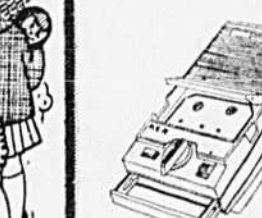
RASOIR ÉLECTRIQUE LADY REMINGTON

Modèle MS 120



12.90

MAGNÉTOPHONE À CASSETTE RCA



Sans fil, fonctionne avec 4
piles "C" (Compris) micro-
phone, écouteur et casset-
te, pour enregistrer tout ce
que vous désirez. Comple-
tement garanti.

Valeur \$39.95

19.95

Non offert à Somerled

FILM COULEUR KODAK

C126 — 12 poses **1.09**

KA 464 (SUPER 8) **4.09**

COLORPACK 108 POLAROID **4.88**

MAGICUBES SYLVANIA **1.77**
3 cubes — 12 éclaircs

CUMBERLAND

- ① ROND-POINT DORVAL (près de La Baie)
- ② 6624 SOMERLED (2 rues ouest de Cavendish)
- ③ 4675 est. JEAN-TALON (entre Pie-IX et Viau)
- ④ 615, boul. TASCHEREAU, Greenfield Park

Galaxie de cadeaux

pour toute la famille

CADEAUX

BUDGET À 1/2 PRIX

STYLOS ET
ENSEMBLES
CADEAUX
PAPERMATE...

33%
DE RABAIS

ENSEMBLES et
ARTICLES CADEAUX

DE **CHANEL**

POUR DAMES ET MESSIEURS
Un cadeau classique, toujours apprécié.

A COMPTER
DE **3.50**
À **19.50**

ENSEMBLES et
ARTICLES CADEAUX de

REVLON

POUR DAMES ET MESSIEURS
Parfums agréables de Revlon pour hommes et femmes d'aujourd'hui
INTIMATE & MOON DROPS: à compter de

2.95 à 17.00

CHARLIE: — A compter de

3.85 à 14.00

ENSEMBLES et
ARTICLES CADEAUX
**COSMÉTIQUES
LOVE**

Attrayants emballages
pour les offrir, chaque
cadeau renfermant lotion
Love. Magnifique
cadeau à offrir à la dulcinée

Prix à compter de
1.50 à 11.25

ENSEMBLES et
ARTICLES CADEAUX
**ROMAN
BRIO**

Parfum parfait pour l'homme
de votre vie.

A COMPTER DE
2.19 à 4.27

EXEMPLE
APRÈS-RASAGE
format 4 oz
Ordinairement \$2.50

2.19

'BRUT'
À PRIX
D'ÉPARGNE
CHEZ
CUMBERLAND
SEULEMENT

Un choix complet d'ensembles et
d'articles cadeaux.
Un arôme robuste pour l'homme
de votre vie.

PAR EXEMPLE:



ENSEMBLE
DE LOTION
ET BATON
DÉSODORISANT
Ordinairement \$7.00

5.97

ENSEMBLES et
ARTICLES CADEAUX de
OLD SPICE

Différents formats et ensembles pour
l'homme soigné.

A COMPTER DE

1.17 à 9.77

EXEMPLE:
LOTION
PRÈS RASAGE
4 1/2 oz
Ordinairement 2.50

1.17

ENSEMBLES et
ARTICLES CADEAUX de
YARDLEY

POUR DAMES ET MESSIEURS

À l'occasion de Noël, offrez-lui
un cadeau de Yardley.

A COMPTER DE

1.50 à 14.00

ENSEMBLES et
ARTICLES CADEAUX de
BLACK BELT

Un arôme fort et agréable pour parfumer votre homme

A COMPTER

DE

2.49 à 5.99

EXEMPLE:

COFFRET DE VOYAGE
"BLACK BELT"

Offrant après-rasage et cologne 4 oz

5.99

ENSEMBLE et
ARTICLES CADEAUX
HAI KARATE

Hai Karate offre des produits de classe pour l'homme qui occupe vos pensées.

A COMPTER DE
1.69 à 4.17

EXEMPLE COLLECTION CADEAU HAI KARATE

Offrant COLOGNE ET APRÈS-RASAGE 4 oz. Ord. 4.75

4.17

ENSEMBLE-
CADEAU
TIGRESSE
DE FABERGÉ
4 PIÈCES

Comprenant: cologne 2 oz, poudre
de bain 4 oz, cologne en aérosol
1.7 oz et parfum à bille.
Un arôme particulier, frais et
ensorcelant. Le parfum idéal
pour la femme raffinée et active.



Ordinairement
\$18.50

9.00

**CRÈPE DE
CHINE
PARFUM**

Un parfum splendide pour
la femme d'aujourd'hui.



1/2 oz
Ord. 10.00

1 oz
Ord. 6.75

1 1/2 oz
Ord. 4.00

DORVAL SEULEMENT

**BODYLOVE
de JEAN D'ALBRET**

Un parfum de fleur frais et moderne,
aussi naturel que vrai comme les fleurs
elles-mêmes.

COLOGNE BODY
format 6 oz Ord. 7.50

3.75

HUILE BODY
format 6 oz Ord. 7.50

3.75

LAIT DE BAIN BODY
format de 10 oz Ord. 12.50

6.25

HUILE DE BAIN BODY
format de 12 oz Ord. 12.50

6.25

POUDRE BODY BUFF
format 5 oz Ord. 6.50

3.25

L'ENSEMBLE BODY offre:
1 1/2 oz de LAIT DE BAIN BODY
et 2 oz de COLOGNE BODY
Ord. 6.50

3.25

2 oz HUILE DE BAIN
ET LOTION ÉPIDERME
ET MAINS
Ord. 6.50

3.25

EAU DE COLOGNE
LUBIN
NUIT DE
LONGCHAMP



Un parfum très
personnel pour un
cachet personnel!
Joli emballage-
cadeau.

Format géant 13 1/2 oz
Ordinairement 22.50

11.15

**TIGRESSE ou
APHRODISIA de
FABERGÉ**



RECHARGE DE POUDRE
DE BAIN DE LUXE

Joli emballage. Format 10 oz
Ordinairement 7.00

AU CHOIX

3.50

**EAU DE
LANVIN**



POUR HOMME

Un parfum célèbre dans
le monde entier pour
l'homme que vous aimez.
Emballage-cadeau.

Format 3 oz
Ordinairement 5.00

2.50

ENSEMBLE ÉPONGE et
MOUSSE DE BAIN de
**FABERGÉ
XANADU**



Faites la fête dans votre
bain avec Xanadu, emballage-
cadeau.

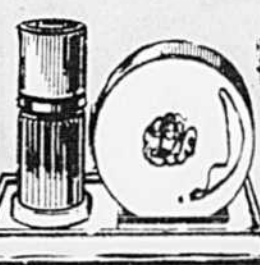
Ordinairement 10.00

5.00

ENSEMBLES
et ARTICLES
CADEAUX de
**MAX
FACTOR**

POUR DAMES
ET MESSIEURS

Parfums raffinés pour
dames et messieurs.



A COMPTER DE

1.35 jusqu'à

11.00

ENSEMBLES ET
ARTICLES CADEAUX

4711

Laissez-lui savoir
qu'elle est quel-
qu'un de spécial
pour vous. Dites-le
avec 4711.

A COMPTER DE

\$2.25

à **11.25**

Egalement offert SIR de 4711 pour homme.

ENSEMBLE CADEAU
ARPÈGE de LANVIN



Offrant VAPORISATEUR EAU DE
LANVIN ARPÈGE 1 1/2 oz et POU-
DRE DE BAIN ARPÈGE 7 oz

Joli emballage-cadeau pour offrir;
un arôme tout à fait distingué et
classique qui persiste même après
des heures.

Ordinairement 16.50

9.88

J.-Y. Morin redemande l'indexation de l'impôt

par Rhéal BERCIER
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le chef de
l'Opposition, M. Jacques-
Yvan Morin, est revenu à
la charge hier sur un de
ses thèmes préférés, l'in-
dexation de l'impôt au
coût de la vie.

Il a soutenu, en effet,
que si le ministre des Fi-
nances, M. Raymond Gar-
neau, persiste dans sa dé-
cision de ne pas indexer
l'impôt au coût de la vie
— mesure dont peuvent se
prévaloir tous les autres
Canadiens — les Québé-
cois auront essayé, sur
une période de deux ans,
un impôt caché de l'ordre
de \$200 millions.

M. Morin a précisé que
ce montant équivalait au-
jourd'hui à 10 p. cent de
l'impôt au coût de la vie
chaque contribuable qué-
bécois.

De plus, l'homme politi-
que évalue à \$500 millions
la valeur des recettes fis-
cales que le gouvernement
du Québec est venu cher-
cher dans les poches des
particuliers en 1974 et af-
firme qu'une partie impor-
tante de ce montant est
due à l'inflation:

- à peine \$125 millions de
ces \$500 millions perçus
en surplus seront le résul-
tat de la croissance réelle
de l'économie, c'est-à-dire
d'une augmentation réelle
du revenu personnel;

- aussi, environ \$275 mil-
lions additionnels provien-
nent de l'augmentation pu-
rement monétaire, c'est-à-
dire de cette partie de
l'augmentation du revenu
personnel qui est attribua-
ble essentiellement à l'in-
flation.

- enfin, une dernière
tranche de \$100 millions
sera le résultat direct
d'une augmentation des
taux d'imposition décou-
lant d'une structure fiscale
progressive à laquelle on
applique des revenus arti-
ficiellement gonflés par
l'inflation.

En résumé, au seul titre
de l'impôt sur le revenu
des particuliers, le gouver-
nement québécois tirera
de l'inflation en 1974 (l'ex-
ercice du gouvernement
se termine en mars) quel-
que \$375 millions de reve-
nus additionnels, dont \$100
millions dus à une hausse
"clandestine".

Pensions facultatives aux maires

QUÉBEC (PC) — Un ré-
gime facultatif de retraite
pour les maires et les con-
seillers municipaux sera créé
en vertu du bill 94, adopté
hier en deuxième lecture à
l'Assemblée nationale.

En présentant le projet de
loi, le ministre des Affaires
municipales Victor C. Gold-
bloom a souligné que le ré-
gime sera facultatif et du
point de vue de la municipa-
lité et de celui du maire ou
du conseiller.

La municipalité devra
adopter une résolution pour
inscrire son nom sur la liste
des municipalités partici-
pantes. Malgré cela, chaque
maire ou conseiller pourra
choisir de s'inscrire ou pas.

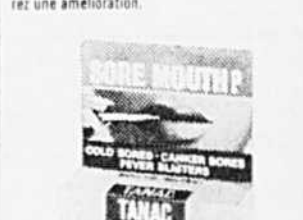
Le régime sera contribu-
toire et la municipalité ainsi
que l'édile devront chacun
verser une certaine somme à
la caisse du régime.

La cotisation du participant
sera de 5.5 p. cent de son
traitement admissible et celle
de la municipalité de 8 p.
cent.

Le droit à la pension sera
acquis par 96 mois de parti-
cipation et la pension sera
payable à 60 ans.

Les boutons de fièvre sèchent et disparaissent

L'effet calmant se fait sentir dès que vous appli-
quez le liquide TANAC sur les boutons de fièvre
ou les plaies buccales. Il aide à guérir, soulage
après les démangeaisons, combat l'infection du
dartre, boutons de fièvre et ulcères buccaux.
Soulagement rapide et durable à l'intérieur de la
bouche et autour des lèvres. Procurez-vous
TANAC des aujourd'hui. Des demain, vous senti-
rez une amélioration.

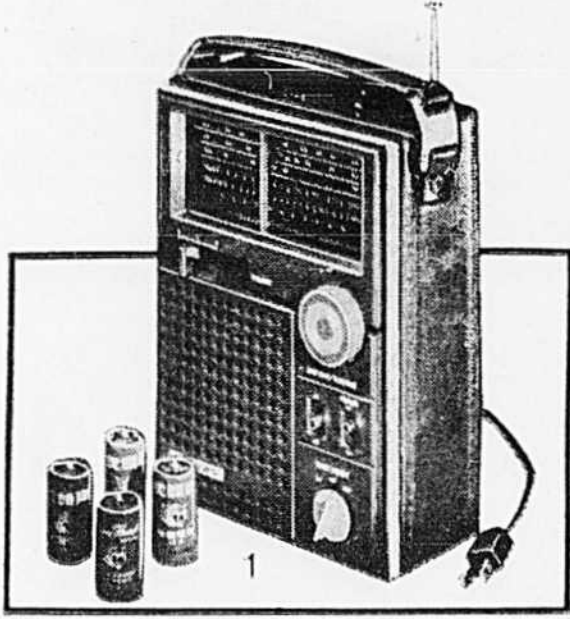


Calme et soulage les boutons de fièvre.

Destination Eaton pour trouver le cadeau-musique Lloyd's sûr de plaire à tout le monde

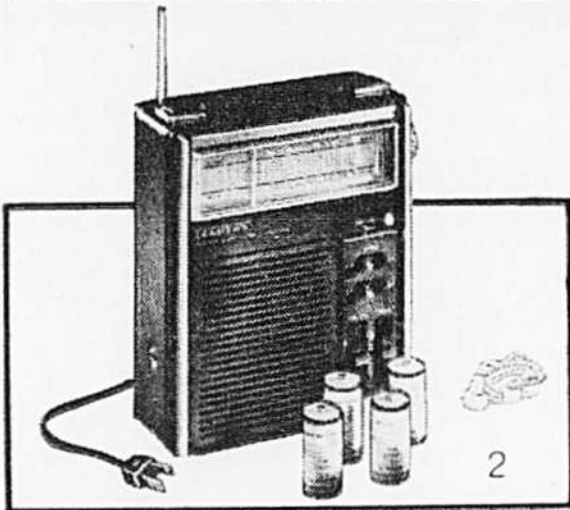
1. Radio genre militaire de Lloyd's **39⁹⁵** ch.

Capte les bandes AM, FM, de la police et de la météo (ou possible). Marche-arrêt, sélection CA/CC réglées par interrupteurs à bascule distincts. Volume réglé par curseur. Fonctionne sur piles (comprises) ou sur CA. Modèle NN199, environ 7 1/4" L x 9 1/4" H x 3 1/4" P.



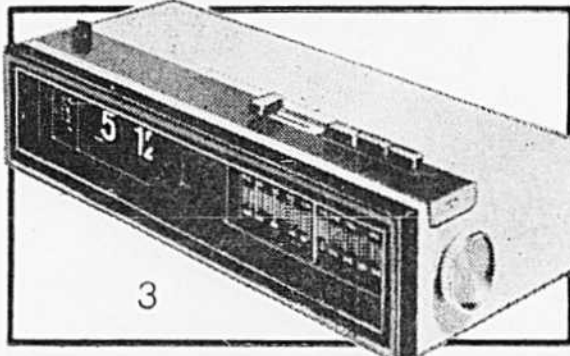
2. Radio portatif AM/FM de Lloyd's **29⁹⁵** ch.

Fonctionne sur piles (comprises) ou sur CA grâce au cordon intégré. Cadran de syntonisation vernier, contrôles devant. CAF et sélection AM/FM réglés par interrupteurs à bascule distincts. Volume et tonalité réglés par curseurs. Prise pour écouteur et fiche d'écoute. Boîtier noir façon cuir, environ 7 1/4" L x 8 3/4" H x 3 1/4" P. Modèle NN61013.



3. Radio-réveil AM/FM de Lloyd's **49⁹⁵** ch.

Marche-arrêt, contrôle manuel ou automatique, bandes AM et FM réglés par boutons-poussoirs. Volume réglé par curseur. Arrêt automatique après 60 minutes. Réveil au son de la sonnerie ou de la musique. Cadran de syntonisation vernier. CAF sur FM. Modèle JJ9164, environ 12 1/2" L x 4 1/4" H x 5 1/4" P.



4. Cassetophone Lloyd's **44⁹⁵** ch.

Ce modèle fonctionne sur piles ou sur CA. Contrôles genre touches de piano, volume réglé par curseur. Équilibre automatique du niveau d'enregistrement. Avec un micro, support à micro, piles, adaptateur CA, étui, bandoulière et une cassette vierge C-30. Modèle V905.



5. Ensemble stéréo de Lloyd's **99⁹⁵** l'ens.

L'ensemble comprend un changeur BSR avec amplificateur stéréo intégré. Entrée auxiliaire pour lecteur de cassette ou syntonisateur AM/FM. Contrôles distincts du volume, des basses et des aigus. Équilibre réglé par curseur. Enceintes de haut-parleurs scellées avec fentes à l'avant pour accentuer les basses. Avec prise pour casque d'écoute et couvercle antipoussière. Modèle FR6891-WP6570.



Eaton Centre-ville (cinquième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Également à ou par Sherbrooke (Carrefour de l'Estrie) et à ou par Ottawa (Centre commercial Bayshore). Rayon 260

Venez ou composez **842-9211**

Utilisez
la carte-comptable Eaton

Des cadeaux sûrs de plaire!

Il arrive que l'on soit à court d'idées quand arrive le temps des Fêtes. Pour vous aider à remédier à ce problème, Eaton vous propose des **certificats-cadeaux**. L'intention est la vôtre, le choix est le leur. Offrez à ceux que vous aimez des **certificats-cadeaux** offerts en coupures de 1, 2, 5, 10, 20, 50 et 100 dollars qui ne manqueront pas de faire des heureux. Vous trouverez les **certificats-cadeaux** Eaton au Centre-ville, au niveau du métro, aux kiosques du rez-de-chaussée, au bureau de poste (quatrième étage) et au bureau des comptes (sixième étage), aux caisses comptables à Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et au Carrefour Laval. Également aux Centres d'aubaines Eaton, aux Centres commerciaux LaSalle et Langelier.

Eaton
veut partager
vos
meilleurs moments



EATON

le monde

la presse



Des artificiers de la police londonienne inspectent les abords immédiats de cet édifice abritant un central téléphonique, situé sur New Compton Street, dans le centre de la capitale britannique, où une voiture piégée a explosé hier, la puissance de la déflagration l'ayant projetée sur une autre voiture et ayant fait voler en éclats les vitres du bâtiment.

Londres est de nouveau secouée par les bombes

LONDRES (UPI) — Trois attentats à la bombe ont été commis hier soir à Londres.

Un colis piégé a explosé près du centre de télécommunications de Chancery Street, près de Tottenham Court Road, tuant un postier et blessant trois autres personnes. Un autre engin, qui paraît avoir été placé sur le porte-bagages d'une bicyclette a sauté devant le central téléphonique de Draycott Avenue, dans le quartier de Chelsea. Une autre bombe a enfin explosé près d'une voiture dans New Compton Street.

La Presse Association, l'agence d'information anglaise domestique, a annoncé qu'une femme avec un fort accent irlandais avait téléphoné au quotidien Daily Mirror pour donner l'alerte avant l'explosion de Chelsea.

Des terroristes, des présumés membres de l'IRA, sont généralement tenus pour responsables des récents attentats à la bombe en Angleterre.

Hilfer n'a pas réussi

L'alerte était immédiatement donnée au quartier général de Scotland Yard où les policiers de la brigade anti-bombes étaient en train de participer à leur réception traditionnelle de fin d'année. Les rues entourant le central

téléphonique de Chelsea étaient aussitôt évacuées et bouclées. Selon certaines informations non encore confirmées, des policiers auraient été légèrement blessés au moment de l'explosion. Sur le trottoir, un des opérateurs du central, tenant encore à la main ses écouteurs, commentait avec flegme: Hitler n'a pas réussi à nous faire cesser le travail. Ces terroristes n'y parviendront pas non plus.

A Soho, l'explosion de la voiture piégée a provoqué quelque émotion dans un théâtre tandis que dans un pub voisin, les consommateurs ne semblaient nullement perturbés. L'un deux déclarait: désormais, il est impossible de savoir où une bombe va éclater. Alors autant continuer à vider son verre. Les circonstances de la deuxième explosion, de faible puissance, dans un parking désert de la

même rue de Soho, signalée par les pompiers, n'ont pas encore été déterminées. Scotland Yard, de son côté, n'a donné aucun détail.

Au central de Tottenham Court Road, la colère était grande après la mort d'un employé. Le secrétaire général du syndicat des postiers britanniques a déclaré à la presse: Si l'IRA provisoire pense quelle va mettre les facteurs et les téléphonistes au chômage forcé, elle se trompe. Avant de s'attaquer aux employés du téléphone, les poseurs de bombes de Londres avaient au cours du mois dernier fait sauter plusieurs boîtes aux lettres. Depuis, par mesure de sécurité, toutes les boîtes du centre de la ville ont été obstruées, les usagers étant obligés de remettre en main propre colis et lettres aux préposés dans les bureaux de poste.

Une nouvelle guerre entraînerait Israël dans une débâcle financière

WASHINGTON (AFP) — Selon le chroniqueur Jack Anderson, une évaluation secrète du département d'Etat a abouti à la conclusion qu'Israël remporterait un conflit militaire, mais que ce pays serait alors entraîné dans une débâcle financière.

La dernière guerre, poursuit Jack Anderson, a coûté six milliards de dollars, estime-t-on, à Israël. Sans une aide importante des Etats-Unis, la vigoureuse petite nation peut ne pas avoir les moyens de subir un autre désastre financier.

Les Etats-Unis passeront à l'action militaire au Moyen-Orient si elle s'avère nécessaire à la protection de leurs intérêts vitaux, a écrit encore hier Jack Anderson. Il précise que des stratèges américains ont dit en privé qu'un nouveau embargo pétrolier affecterait les intérêts vitaux du pays.

Jack Anderson, dont la colonne quotidienne paraît dans six cents journaux aux Etats-Unis, rappelle que la politique actuelle américaine élimine une intervention militaire au Moyen-Orient. Mais, ajoute-t-il, une nouvelle crise du pétrole pourrait entraîner un changement de politique.

Jack Anderson évoque d'autre part les discussions actuellement en cours entre l'Arabie saoudite et les Etats-Unis qui précèdent à une étude des besoins militaires futurs de ce pays à la requête du gouvernement de Ryad.

Les généraux américains, ajoute-t-il, s'empressent de courtiser l'Arabie saoudite: un achat de milliards de dollars d'équipement militaire contribuerait en effet à stimuler la production d'armes aux Etats-Unis.

Le publiciste révèle à ce sujet que le Pentagone a offert de moderniser les défenses saoudiennes à l'aide d'une vente de 400 hélicoptères au cours de la prochaine dizaine d'années. Ils serviraient à déplacer rapidement une force mobile saoudienne de protection des installations pétrolières du pays.

Spectaculaire réarmement de la Syrie

D'après PA, AFP

Le ministre israélien de la Défense, M. Shimon Pères, a déclaré, hier, au Parlement, que l'Union soviétique a fourni à la Syrie plus de 300 avions de chasse, 1.000 tanks T-62 et des fusées sol-sol depuis la guerre de 1967.

Selon le ministre, il y a également environ 3.000 militaires soviétiques en Syrie, notamment dans les servants des fusées sol-air. Parmi les avions livrés figurent 40 MIG-23, a précisé le ministre, qui répondait à une question d'un parlementaire. Il a estimé que le nombre des conseillers soviétiques était maintenant supérieur au chiffre d'avant la guerre.

Le ministre a accusé la Syrie et l'Egypte d'avoir violé les accords de cessez-le-feu en augmentant le nombre d'armes autorisées dans les zones de désengagement sur les hauteurs du Golan et dans le Sinai.

Par ailleurs, le gouvernement libanais espère obtenir au cours des prochaines 24 heures la réponse des pays arabes à la requête qu'il leur a adressée concernant le renforcement de l'armée libanaise, a déclaré hier soir le premier ministre Rachid Solh à l'issue d'une réunion conjointe des commissions parlementaires de la Défense et des Affaires étrangères.

Nous déciderons des mesures à prendre à la lumière de réponses qui nous seront parvenues, a ajouté M. Solh en n'excluant pas l'éventualité de la tenue d'une conférence inter-arabe pour discuter de cette question.

Stassinopoulos sera le nouveau président grec

ATHENES (AFP) — M. Constantin Caramanlis, premier ministre grec, a annoncé, hier, à la Chambre des députés, que M. Michel Stassinopoulos était le seul candidat à la présidence provisoire de la République. M. Michel Stassinopoulos avait été président du Conseil d'Etat jusqu'au 27 juin 1969.

Le Parlement vote aujourd'hui sur la candidature de M. Stassinopoulos. Il est certain d'être confirmé parce que le parti de M. Caramanlis détient 220 sièges des 300 que compte la Chambre unique du Parlement grec. Selon des sources politiques, les partis d'opposition envisagent de voter avec les gouvernements pour élire M. Stassinopoulos à l'unanimité. Les électeurs grecs ont rejeté la monarchie, au cours d'un référendum le 8 décembre, par une marge de 2 contre un.

Né en 1903, M. Michel Stassinopoulos est docteur en droit de l'Université d'Athènes et docteur honoris causa de la Faculté de droit de l'université de Bordeaux. Entré en 1929 au Conseil d'Etat comme audi-

teur, M. Stassinopoulos était depuis 1962 président de ce haut tribunal administratif.

M. Stassinopoulos entra en conflit avec la dictature militaire en juin 1969. Saisi d'un recours pour abus de pouvoir par 21 hauts magistrats, dont le juge d'instruction Christos Sartzetakis — rendu célèbre par le film Z —, qui avaient été révoqués par ordonnance du gouvernement, le Conseil d'Etat, sous la présidence de M. Stassinopoulos avait annulé la décision gouvernementale.

Prié de présenter immédiatement sa démission, il refusa. Le 27 juin 1969, le gouvernement de M. Georges Papadopoulos annonça l'acceptation d'office de la démission que lui refusait obstinément le président du Conseil d'Etat. Il fallut, faute de l'acceptation de l'intéressé, que la police affiche le décret de révocation à la porte de son domicile.

M. Stassinopoulos vivait depuis retiré dans sa villa de Psychiko, au nord d'Athènes.

le monde

la presse

Mitterrand souhaite que Chirac lui cède sa place

PARIS (AFP) — M. François Mitterrand, chef de l'opposition française de gauche, a affronté hier à l'Assemblée nationale M. Jacques Chirac dont il a souhaité le départ en se déclarant prêt à prendre la relève. Il a également mis en cause le système capitaliste lui-même. Au cours du débat sur la motion de censure déposée par les socialistes et les communistes, M. Mitterrand a lancé au premier ministre: Vous êtes incapable de vous attaquer aux racines du mal et de dominer les difficultés qui naissent de ses propres contradictions. Le changement n'est pas possible avec vous, nous souhaitons que vous partiez.

Contradiction

Pour sa première intervention à l'Assemblée depuis sa défaite de justesse aux élections présidentielles, M. Mitterrand a critiqué point par point

la politique économique du gouvernement et a analysé les ambiguïtés de la politique étrangère française. Il a à ce propos relevé que tant en ce qui concerne l'OTAN, et l'énergie que la lutte contre l'inflation, le communiqué franco-américain de la Martinique était en contradiction avec la politique étrangère de la France telle qu'elle avait été définie jusqu'à présent. Bien que le seul point positif à ses yeux de la rencontre Ford-Giscard ait été la réévaluation du stock de l'or, M. Mitterrand a exprimé une réserve en souhaitant que celle-ci ne se transforme pas en moyen de pression supplémentaire de la part des Etats-Unis. Il a d'autre part fait remarquer que, tant en ce qui concerne le Proche-Orient que la conférence européenne sur la sécurité, les démarches de la

France et des Etats-Unis sont différentes, voire opposées.

M. Mitterrand a ensuite énuméré les solutions proposées par le programme commun de la gauche en se présentant volontairement comme un premier ministre en puissance. Il arrive soudain, a-t-il dit, que des minorités soient gonflées par des crises. Si ce n'est pas pour aujourd'hui, ce sera pour demain. Réfléchissez, a-t-il ajouté en se tournant vers les bancs de la majorité. Le futur gouvernement viendra plus tôt que vous ne pensez. Il sera en mesure de changer de politique.

Enfin, la motion de censure déposée par la gauche contre le gouvernement Chirac a été rejetée par l'Assemblée nationale tout au début de la journée d'aujourd'hui: elle a obtenu 133 voix, et il en fallait 246 pour renverser le gouvernement.

Les Anglais "sauvent" Mgr Makarios

NICOSIE (AFP) — Mgr Makarios a été pris à partie hier après-midi par une foule de jeunes Chypriotes turcs alors qu'il tentait de visiter le camp de réfugiés chypriotes turcs situé dans l'enceinte de la base britannique d'Akrotiri (au sud-ouest de l'île).

Selon certaines informations non confirmées, Mgr Makarios a été sauvé de la foule hostile grâce à l'intervention du commandant de la base britannique.

Six Chypriotes grecs ont été légèrement blessés ainsi que deux membres de la garde du président Makarios, a indiqué la police.

Après l'échec de sa visite, le président Makarios a regagné aussitôt Nicosie.

10.000 Chypriotes turcs sont actuellement réfugiés dans la région de la base britannique d'Akrotiri et demandent leur transfert dans la zone nord de l'île contrôlée par les Turcs.

D'autre part, la route reliant Limassol à la petite ville de Paphos, à l'extrême ouest de l'île, a été coupée hier soir à la circulation par des Chypriotes turcs qui ont lapidé les voitures appartenant à des Chypriotes grecs.

Mgr Makarios a par ailleurs déclaré qu'il ferait "certaines concessions" au cours des prochains jours pour débayer la voie en vue de la reprise des négociations entre les communautés grecque et turque.



C'est une foule hostile qui a accueilli hier Mgr Makarios alors qu'il venait visiter un camp de réfugiés chypriotes-turcs.

Kissinger obtient la poursuite des livraisons militaires à la Turquie

WASHINGTON (UPI, AFP) — La Chambre des représentants et le Sénat se sont mis d'accord pour reprendre l'aide militaire américaine à la Turquie jusqu'au 5 février et en ont informé le président Ford.

Le congrès avait décidé de suspendre l'aide militaire à la Turquie à cause de l'invasion de Chypre par les troupes turques, en dépit des violentes objections de la Maison-Blanche soucieuse de préserver la position stratégique des Etats-Unis en Méditerranée orientale. Le Sénat avait par la suite voté en faveur du maintien de l'aide jusqu'au 18 février, mais la Chambre des représentants votait à son tour pour la suspension jusqu'à ce que les Turcs retirent leurs troupes de Chypre.

5187 millions

Cette aide, d'un montant annuel de 167 millions de dollars, avait été coupée à partir du 10 décembre à la suite de votes répétés du Congrès au mois d'octobre pour sanctionner l'invasion de 40 p. cent du territoire chypriote par l'armée turque.

Mais le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, qui considère la poursuite des livraisons militaires à Ankara comme vitale non seulement pour la sécurité du flanc oriental de l'OTAN, mais aussi pour l'amorce de négociations turco-grecques en vue d'un règlement à Chypre, a déployé une énergie considérable à partir de lundi soir, dès son retour de la Martinique, pour inciter les dirigeants parlementaires à la conciliation.

Alors que le Sénat avait accepté de donner jusqu'au 14 février au président Gerald Ford pour faire état de progrès substantiels vers la détente à Chypre, avant de suspendre l'acheminement des équipements américains, la Chambre des représentants avait rejeté ce délai de grâce par 297 contre 98 et voté un embargo qui devait se prolonger jusqu'en juin.

Discussions intenses

La Maison-Blanche n'avait fait aucun effort sérieux pour modifier ce vote. Mais M. Kissinger, après des discussions intenses tenues tout au

long de la journée de lundi au Capitole par ses collaborateurs du département d'Etat, a eu des entretiens tard dans la nuit de lundi avec M. Carl Albert, le speaker démocrate, et d'autres dirigeants de la Chambre. Cet effort de la onzième heure a été couronné hier matin par le président Ford qui a reçu des parlementaires à la Maison-Blanche.

Pétrole: Henry Jackson donne raison au Canada

WASHINGTON (PC) — Un influent sénateur démocrate a accusé le gouvernement américain d'avoir adopté une position déraisonnable à l'égard du Canada en demandant au gouvernement canadien de réduire le prix du pétrole canadien exporté aux Etats-Unis.

Le sénateur Henry Jackson (démocrate de l'Etat de Washington), candidat démocrate sérieux à l'investiture pour la présidence en 1976 et président de la commission sénatoriale de l'Intérieur, a fait ce commentaire lundi soir au cours d'une entrevue télévisée.

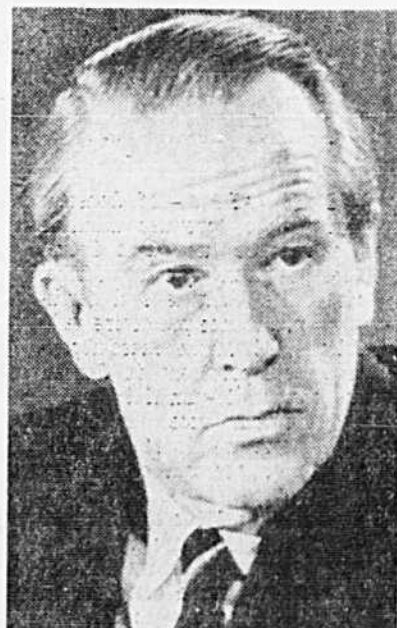
Interrogé par Peter Lisagor du Chicago Daily News, quant à savoir pourquoi les Etats-Unis ne pouvaient pas exercer des pressions sur le Canada et les autres pays producteurs de pétrole, le sénateur Jackson a répondu:

Nous avons eu l'air imbécile en exerçant des pressions sur le Canada. Savez-vous ce qu'ont répondu les Canadiens? Nous Canadiens demandons le prix que vous permettez à vos producteurs de demander pour le pétrole non réglementé.

Le sénateur Jackson a ajouté que le gouvernement américain devrait réduire ce qu'il permet aux producteurs américains de demander sur certaines catégories de pétrole nouvellement découvert. Il a dit par ailleurs que la position du Canada est certainement justifiée.

Le législateur américain a réclame

Le compromis que le gouvernement a réussi à imposer, et qui doit encore être voté cette semaine par les deux Chambres avant de prendre effet, donne à M. Ford l'autorité de repousser jusqu'au 5 février la suspension des livraisons militaires s'il juge qu'une telle action fera avancer des négociations pour une solution pacifique du conflit chypriote.

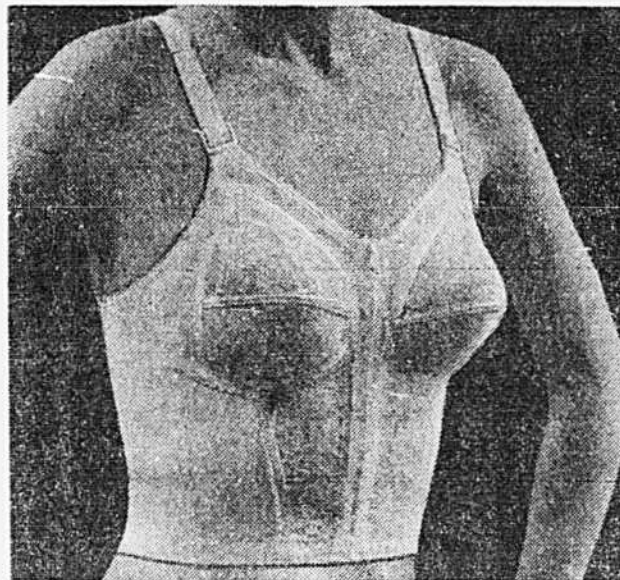


Henry JACKSON

une concertation en matière d'énergie, dont la conservation des fournitures existantes et le développement de nouvelles sources.

Enfin, le sénateur a dit que le gouvernement américain avait obtenu ce qu'il méritait en insistant pour que le Canada baise le prix de son pétrole, tandis que nous, les Etats-Unis, haussent les prix.

EATON

Offre spéciale Playtex!
Les dessous qu'il vous faut
pour les Fêtes...
Destination Eaton

Soutien-gorge long

Prix courant Eaton

Offre spéciale du fabricant

B et C

11.95

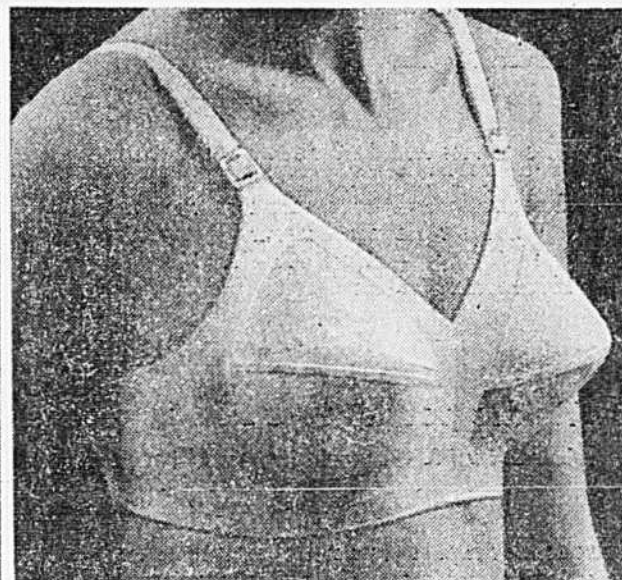
10⁴⁵

D

12.95

11⁴⁵

Un soutien-gorge long "18 heures" avec agrafage pratique devant. Bonnets de dentelle translucide, côtés et dos de caoutchouc et nylon "Spanette". Bretelles de tricot. Blanc seulement. Tailles: 34-40 B, 34-44 C, 36-44 D. Style 201.



Soutien-gorge "18 heures"

Prix courant Eaton

Offre spéciale du fabricant

B et C

8.50

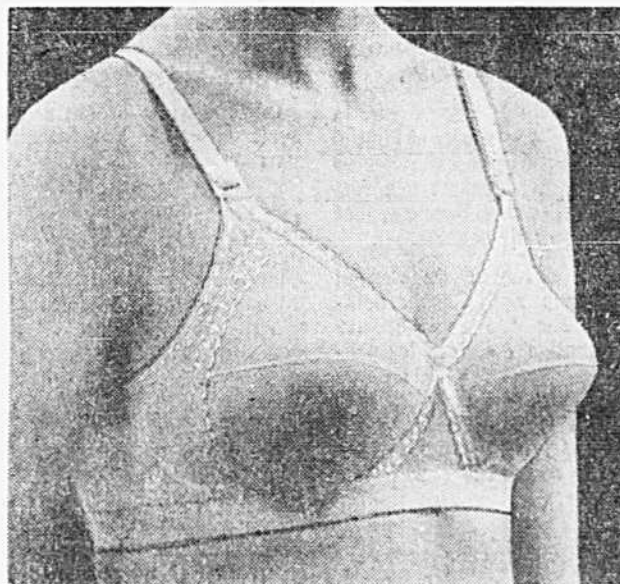
7⁵⁰

D et DD

9.50

8⁵⁰

Le soutien-gorge qui maintient bien tout en étant confortable durant des heures. Bonnets de dentelle doubles de coton, côtés et dos en caoutchouc et nylon "Spanette", bretelles extensibles. Tailles 34-40 B, 34-42 C et D, 36-40 DD. Style 20.



Soutien-gorge féminin

Prix courant Eaton

Offre spéciale du fabricant

A, B et C

6.50

5⁵⁰

D

7.50

6⁵⁰

Soutien-gorge "Invisible mais quel maintien". Bonnets en nylon transparent, coupe "Cross-Your-Heart", côtés et dos élastiques, bretelles réglables, garniture de dentelle. Blanc. Tailles: 34-36A, 32-38B, 32-40C, 34-38D. Style 148. Style 6148, même modèle en ton chair.



Culotte galbante "18 heures"

Prix courant Eaton

Offre spéciale du fabricant

P.M.G.

11.95

9⁹⁵

T.G.

13.95

11⁹⁵

Culotte confortable en caoutchouc et nylon "Spanette". Panneau devant assurant un meilleur soutien abdominal. Blanc. Tailles: petite, moyenne, grande, style 2690 très grande. Style 2691.

Combine "18 heures"

Prix courant Eaton

Offre spéciale du fabricant

B et C

20.95

17⁹⁵

D

22.95

19⁹⁵

Combine confortable en caoutchouc et nylon "Spanette", panneau devant assurant un meilleur soutien abdominal, bonnets de dentelle, bretelles réglables, fourche de tricot avec agrafe, 4 jarretelles. Blanc. Tailles: 34-42 B, 34-42 C, style 2608, 36-40 D. Style 2610.

Non représente

Gaines et gaines-culottes

Modèles "18 heures" confortables en caoutchouc et nylon "Spanette". Panneau devant. Blanc.

Gaine-culotte courte

Prix courant Eaton

Offre spéciale du fabricant

P.M.G.

13.95

11⁹⁵

T.G.

15.95

13⁹⁵

Tailles: petite, moyenne, grande, style 2692, très grande. Style 2699.

Gaine-culotte à jambes moyennes

Prix courant Eaton

Offre spéciale du fabricant

P.M.G.

14.95

12⁹⁵

T.G. T.T.G.

16.95

14⁹⁵

Tailles: petite, moyenne, grande, très grande, très très grande. Style 2696.

Gaine à taille haute

Prix courant Eaton

Offre spéciale du fabricant

M.G.

15.95

13⁹⁵

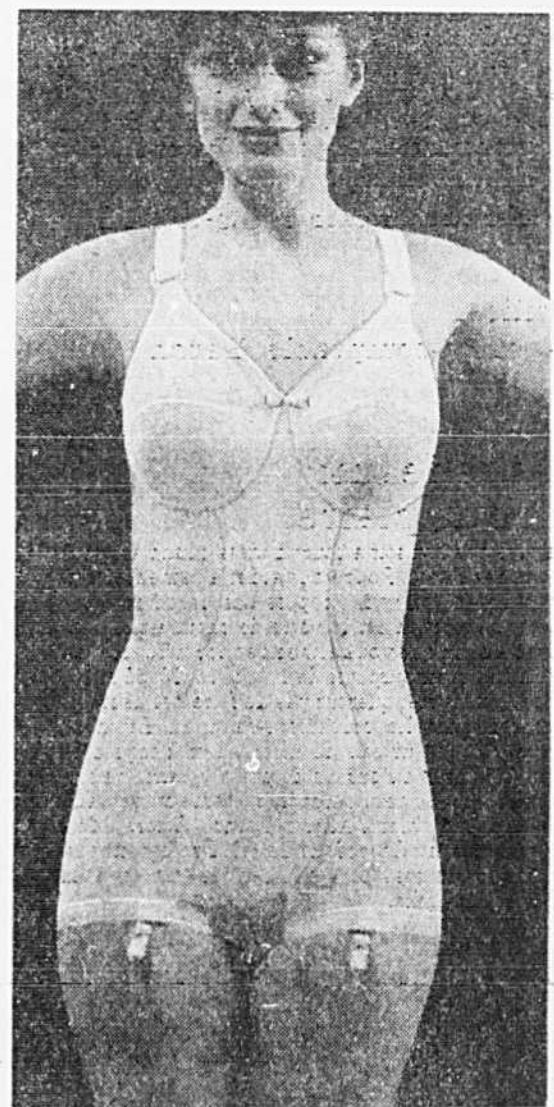
T.G. T.T.G.

17.95

15⁹⁵

Tailles: moyenne, grande, style 2670, très grande, très très grande. Style 2671.

Eaton, Centre-ville (troisième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Caven-dish et Carrefour Laval. Egalement à ou par Sherbrooke, au Carrefour de l'Estrie, et à ou par Ottawa, au Centre commercial Bayshore, Rayon 609.



Venez ou téléphonez **842-9211**
Utilisez la carte-comptable Eaton

loisirs et récréation

PAR DOLLARD MORIN

La Noël sur le campus

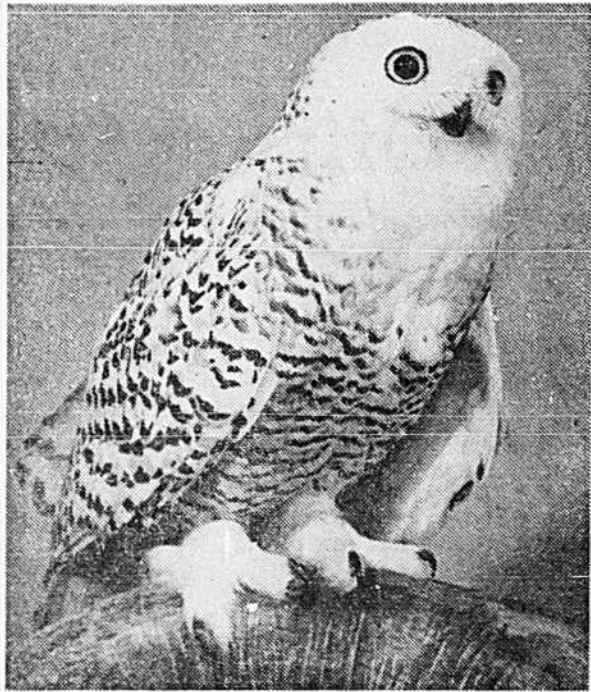
Noël sera fêté à l'Université de Montréal. Le soir du 24 décembre, dès 11 h, il y aura la messe de minuit, au grand salon du Centre communautaire, 2332, boul. Edouard-Montpetit. Le programme comprendra: musique, chant, diaporama, commentaires. Aucune place n'y sera réservée à l'avance.

A l'occasion des Fêtes, "la Niche" a fermé ses portes jusqu'au 5 janvier, au 2101, boul. Ed.-Montpetit. Le Ciné-campus a complété sa saison et reprendra ses séances le 10 janvier.

Dans la semaine du 20 jan-

vier, recommenceront les activités des quelque 17 ateliers et clubs du Service d'animation culturelle, qui ont connu un remarquable succès en ces derniers mois. Ce fut le cas, par exemple, à l'Atelier de photographie qui a tenu sa première exposition avec plus de 130 photos et la visite d'au moins 4,000 personnes.

En plus de l'initiation à la poterie et à la sérigraphie, on projette dès la prochaine saison de mettre sur pied des ateliers de danse sociale, d'initiation au théâtre, de mar-



Quel bel oiseau au plumage d'hiver! C'est le "harfang des neiges", un oiseau protégé au Québec (il est donc interdit de le tuer). Il rappelle aux jeunes et aux moins jeunes que tous peuvent visiter les animaux du "Jardin des Merveilles" de Montréal, en leur quartier d'hiver du parc Angrignon, angle des boul. de la Verendrye et des Trinitaires, à Ville-Emard. Les portes y sont présentement ouvertes tous les jours, dans le cadre de la "Féerie d'Hiver". On y admirera, entre autres, une magnifique collection d'oiseaux de divers pays.

Du golf en hiver

Grâce à une entente entre le Service régional des Loisirs de Montréal et le PUTT-IN, sis au Palais du

commerce, angle Berri et de Maisonneuve, les membres des organismes de loisirs affiliés au SLM peuvent s'adonner au golf en plein hiver et à l'intérieur, pour la modique somme de 50 cents!

A ce sujet, les dirigeants du PUTT-IN, MM. Leblanc et Lépine, précisent que les adultes détenant une carte émise par le SLM auront le plaisir de s'adonner à ce sport du lundi au vendredi, de 9h du matin à 6h du soir, avec d'autres avantages intéressants.

Pour obtenir ces cartes, les organismes-membres du SLM sont priés de s'adresser à Mlle Danielle Auprix, au secrétariat permanent du SLM, 445, rue St-François-Xavier (844-8473).

Un réveillon

A l'occasion de Noël, l'Age d'Or de St-Adolphe organise un réveillon à l'intention des familles et des personnes "seules". Cette agréable rencontre se tiendra après la messe de 10 h 30 du soir, à la chapelle Ste-Anne, rue St-Gérard (à l'arrière de l'église St-Adolphe d'Youville), et elle comportera aussi de la danse, des jeux et autres divertissements. Le tout sera gratuit. Renseignements: Mlle Berthiaume (387-8021) ou Mlle Dupré: (387-8020).

Enseignement obligatoire de l'éducation physique

Le Conseil québécois de la jeunesse, des loisirs, des sports et du plein air que préside M. Arthur Sheedy, vient de faire connaître son attitude au sujet de l'enseignement de l'éducation physique à l'école.

Ce sujet suscite actuellement d'abondants commentaires de la part des divers intervenants dans ce domaine. Les hypothèses énoncées par la direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire, du ministère de l'Éducation, dans le cadre du document 33, ont particulièrement amené les membres du Conseil québécois à transmettre quelques observations au ministre de l'Éducation, M. François Cloutier.

Au départ, "le Conseil qué-

bécois donne un appui total au travail qui se fait actuellement au niveau de la promotion et du développement de l'activité physique dans le milieu scolaire".

En outre, le Conseil souhaite que "de nouvelles politiques soient établies dans les meilleurs délais pour consolider cette action à tous les niveaux et l'amorcer au palier où il existe actuellement des lacunes sérieuses".

D'autre part, les membres du Conseil québécois sont d'avis qu'en regard des résultats des études menées dans ce domaine:

- "l'éducation au loisir demeure l'outil de base qui permettra à tous les Québécois de se préparer adéquatement à la réalité du loisir et à acquérir un minimum de formation qui leur permettra de s'engager dans la pratique d'activités destinées à répondre à leurs besoins et à améliorer la qualité de leur vie".
- "Dans cette perspective, l'école demeure un lieu privilégié pour assurer ce minimum de formation et pour faire l'éducation au loisir des jeunes et même des adultes."

De la prudence

Toutefois, les membres du Conseil québécois font appel à la prudence! Ils soulignent qu'au moment où il est question de la création prochaine d'un ministère du Loisir, de l'Institut des Sports du Québec, d'un vaste programme devant favoriser la condition physique des Québécois:

- "il ne faudrait pas perdre ce qui a été si difficilement acquis et surtout ne pas risquer un recul qu'on aurait grande peine à justifier à une époque où l'on tente d'améliorer la qualité de vie des citoyens du Québec."

En conclusion, le Conseil québécois affirme que "l'enseignement obligatoire de l'é-

Josiane et "Carrefour"

Pour une 3e année consécutive, le projet d'Initiatives locales appelé "Carrefour" a été accepté par le gouvernement fédéral et sa tournée est déjà commencée depuis le 10 décembre.

Il s'agit d'un spectacle d'une heure dont la vedette est la diseuse Josiane, accompagnée de cinq musiciens. Le programme est de qualité et comporte des chansons de Bécand, d'Aznavor et des poèmes classiques. Il est présenté gratuitement chez les organismes de loisirs qui en font la demande et fournissent un local approprié.

Les associations de loisirs, affiliées au Service régional des Loisirs de Montréal peuvent dès maintenant réserver la date de ce spectacle, offert jusqu'au 31 mai 1975, en s'adressant à M. Gérard Polender, au SLM (844-8473).



Pour aller faire ses emplettes de Noël, Ronwyn Adams, âgée de 12 ans, a trouvé un ingénieux moyen d'amener avec elle son chien "Patches". Elle l'a tout simplement installé sur une planchette fixée à l'arrière de sa bicyclette: "Patches" a pris l'habitude de s'y tenir en parfait équilibre et le bon chien adore rouler ainsi dans les rues de Johannesburg, en Afrique du Sud. Par bonheur, la neige ne leur crée aucun ennui!

"Neuve est ta Parole"

Les personnes qui désirent vivre pleinement leur participation aux célébrations dominicales, auront intérêt à profiter de leurs temps de loisirs pour lire le nouvel ouvrage paru aux Éditions Paulines sous le titre: "Neuve est ta Parole".

C'est un recueil de lectures bibliques du dimanche écrit en collaboration par des bibliistes et des théologiens, sous la direction de Roland Proulx. Les autres auteurs sont: Léonard Audet, Richard Bergeron, Paul-André Guère, Laval Létourneau, Jean Martucci et Joseph Morin. La préface en a été écrite par Jacques Ménard, rédacteur à la revue "Communauté chrétienne".

Il ne s'agit nullement d'un ouvrage de pieuses considérations, mais bien d'une recherche à la fois critique et actuelle des textes évangéliques de la liturgie de chaque dimanche, d'après un évangéliste.

Un précédent

Déjà, dans la même série, avait été publié l'an dernier, sous la plume de Laval Létourneau, Joseph Morin et Roland Proulx, un premier ouvrage intitulé "Proche est ta Parole". Il comportait des commentaires de l'Évangile selon saint Luc. Aujourd'hui, "Neuve est ta Parole" se base sur l'Évangile selon saint Matthieu. L'an prochain, on fouillera le texte biblique de saint Marc.

La lecture de ces ouvrages apporte de la lumière et du réconfort. Elle démontre comment ces textes du Nouveau Testament rejoignent notre vie et nos préoccupations d'homme du 20e siècle!

Aux Jeux de Rimouski

Le comité organisateur des Jeux du Québec à Rimouski se réjouit de la précieuse collaboration obtenue d'une personnalité de grand prestige.

En effet, M. Roger Rousseau, commissaire général des Jeux olympiques de 1976, a accepté la présidence d'honneur du cocktail-bénéfice qui se tiendra le 18 janvier prochain, au Colisée de Rimouski, au profit des prochains Jeux d'hiver du Québec.

Il est intéressant de noter que M. Rousseau est natif de la région du Br; St-Laurent; il a vu le jour à Trois-Pistoles.

A noter...

C'est le 6 janvier 1975 que débiteront les cours du Centre des Arts Visuels, au 350, avenue Victoria, à Montréal. Ces cours pour enfants et adultes comportent: céramique, textiles et beaux-arts. La période d'inscription est déjà commencée; sur demande, on recevra le nouveau prospectus. Renseignements: 488-9559.

Un stage de formation de cadres en ski de fond s'organise particulièrement à l'intention de la Rive sud métropolitaine. Il se déroulera au Mont St-Bruno et au Centre d'art Orford, à Magog: les fins de semaine des 4-5 et 11-12 janvier 1975.

La session sera animée par les instructeurs et moniteurs de Ski Québec, à l'intention des 18 ans et plus, membres en règle d'un club affilié à la Fédération (sinon, un supplément de \$2 sera exigé à l'inscription). Chaque stagiaire devra apporter son sac de couchage. Pour renseignements, s'adresser au coordonnateur du stage, M. Maurice Gendron, C.R.L., de la Rive sud, 360, rue St-Jean, à Longueuil, (677-5244).

En bref...

En collaboration avec l'ONF, le Carrefour international, sis au 4258, rue de Lorimier, offrira ce soir, à 8h, une séance de Ciné-participation. A l'affiche, ce sera le film "A qui appartient ce gage", de Jeanne Morazain et Susan Gibbard. C'est un film qui a été réalisé dans le cadre de la série "En tant que femmes", axée sur la recherche d'identité de la femme québécoise. Entrée libre pour tous.

Lors de la fête des enfants qui aura lieu le samedi 21 décembre, à 2h, au Centre St-Henri, 521, Place St-Henri, angle St-Jacques, de nombreuses surprises leur seront réservées. On y applaudira, entre autres: l'Harmonie de l'école St-Luc, la troupe folklorique "les Saltarelles", des chœurs d'enfants et autres artistes invités.

L'inflation a des incidences sur les budgets, les services et les projets de loisirs en secteur municipal. C'est précisément le sujet qu'ont discuté récemment les directeurs de Loisirs municipaux de l'Ouest du Québec, réunis à Montréal, au restaurant Sambo. Ces directeurs, autrefois membre de l'ADLM, font maintenant partie de l'Association québécoise des Travailleurs en loisirs (APT).

C'est le 27 avril 1975 que se déroulera le 23e "Dîner de gala" du Centre Immaculée-Conception, en l'hôtel Reine-Elisabeth. Les présidents conjoints en seront: M. Maurice-L. Legault, président et gérant général de la brasserie Labatt, et M. Yvan-L. Bousquet, directeur du bureau de Montréal de Woolco. M. Charles-A. Cadieux, directeur au conseil d'administration de Woolworth, assumera la présidence d'honneur de cette fête sociale dont les recettes serviront au développement du Centre I.-C. et de sa base de plein air du lac Qué-nouille, près de Ste-Agathe.

EATON

Vison pour Noël
en avant-première de la
vente de fourrure
de janvier

Prix Eaton 1000⁰⁰

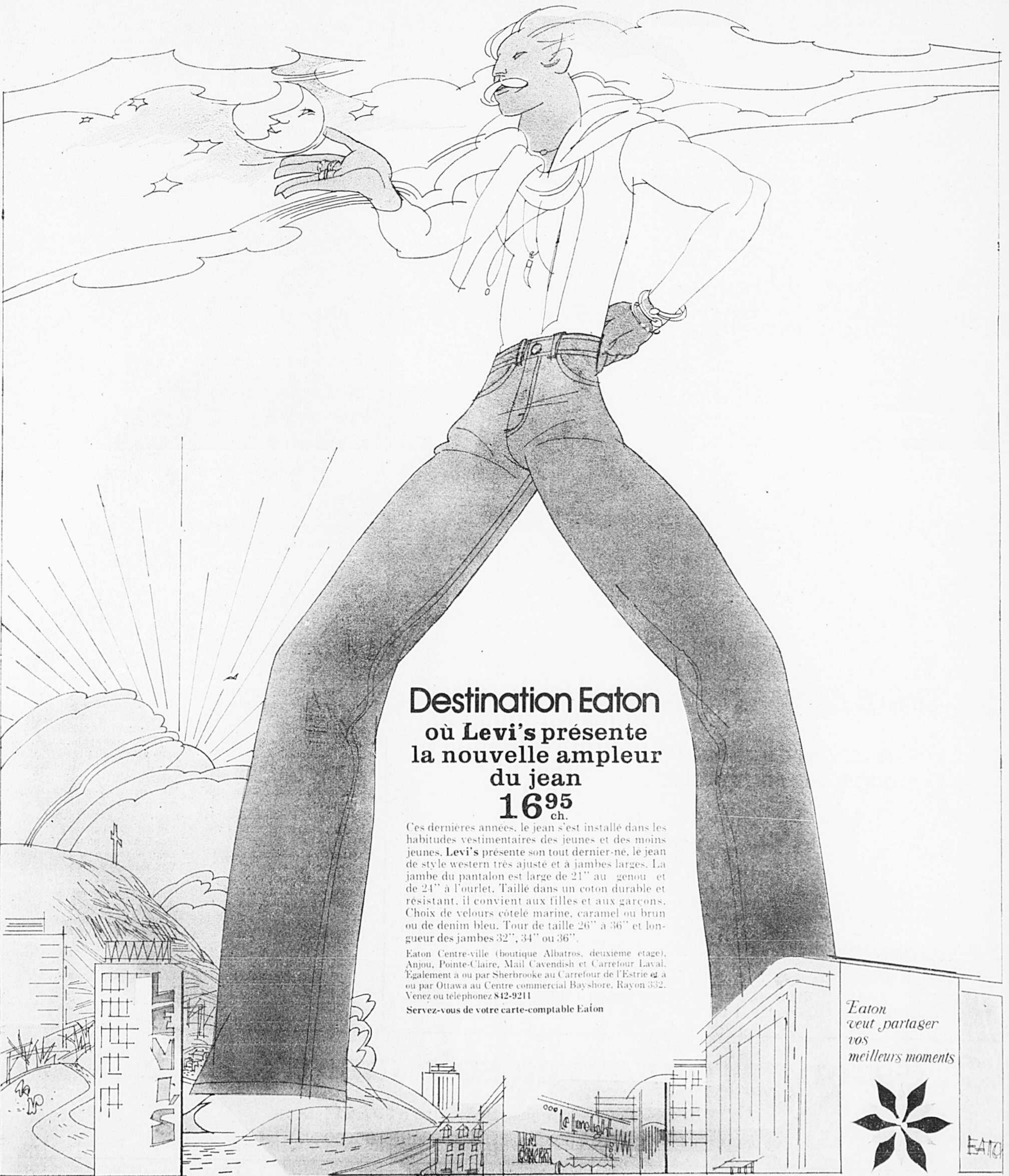
Monsieur, vous avez deviné ses pensées! pour combler son rêve de vison, le Salon de la fourrure Eaton fait une offre spéciale avant-Noël de manteaux de vison de belle qualité. Plusieurs modèles de longueur ordinaire en cinq teintes naturelles: vison d'élevage foncé, pastel, aube, demi-sang ou perle. La quantité est limitée et la vente ne dure que 4 jours ou jusqu'à épuisement du stock. Hâtez-vous, c'est l'occasion de réaliser son rêve de vison pour Noël! Tailles 8 à 44 dans le lot. Eaton Centre-ville seulement (Salon de la fourrure, troisième étage). Rayon 248.

Achats en personne seulement. Destination Eaton
Utilisez la carte-comptable Eaton



EATON

LA BOÎTE AUX CADEAUX



Destination Eaton où Levi's présente la nouvelle ampleur du jean 16⁹⁵_{ch.}

Ces dernières années, le jean s'est installé dans les habitudes vestimentaires des jeunes et des moins jeunes. Levi's présente son tout dernier-né, le jean de style western très ajusté et à jambes larges. La jambe du pantalon est large de 21" au genou et de 24" à l'ourlet. Taillé dans un coton durable et résistant, il convient aux filles et aux garçons. Choix de velours côtelé marine, caramel ou brun ou de denim bleu. Tour de taille 26" à 36" et longueur des jambes 32", 34" ou 36".

Eaton Centre-ville (boutique Albatros, deuxième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Également à ou par Sherbrooke au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa au Centre commercial Bayshore, Rayon 332. Venez ou téléphonez 842-9211

Servez-vous de votre carte-comptable Eaton

*Eaton
veut partager
vos
meilleurs moments*



EATON

MONTREAL
577, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPÔT
4505 Hickmore

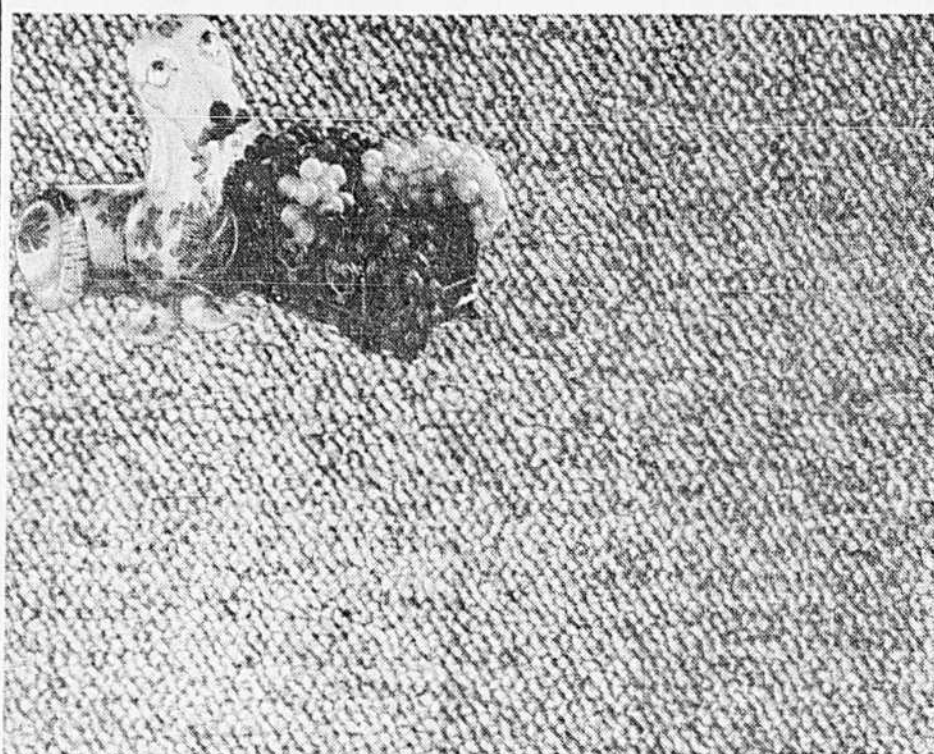
LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Port-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Eaton est ouvert de 9h à 21h
Heures d'ouverture jusqu'à Noël: 9h30
à 21h, samedi: 9h à 21h; mardi 24
décembre: 9h30 à 18h.

LA CARTE-COMPTABLE EATON
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30. 842-9211

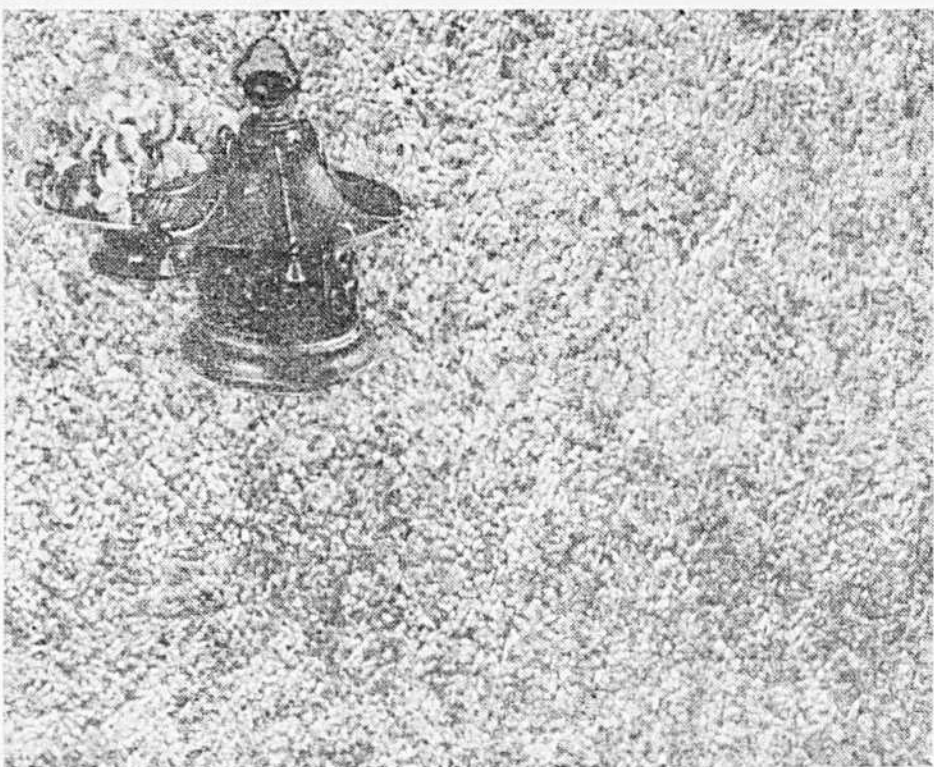
À temps pour les Fêtes moquettes à prix spéciaux EATON



Moquette «Easy Street» d'aspect tweed

Prix Eaton **7⁵⁰** la v. car.

Voici vraiment une moquette à bas prix, d'autant plus qu'elle a un envers de caoutchouc et que vous pouvez l'installer vous-même. Elle est en polypropylène résistant, idéal pour la cuisine, la salle de jeu, etc. Tons: or, grains d'or, rouge, vert, bleu, érable, vert mousse. 12' de largeur. Quantité limitée. Centre-ville seulement.



Moquette «Sun Kissed» à mèches longues

Prix courant Eaton **12⁹⁵** la v. car.

10⁹⁵ la v. car.

Cette moquette de nylon à longues mèches de plusieurs tons s'harmonise bien au style de vie d'aujourd'hui. Elle est douce, pratique et de longue durée. Choix de tons: or, ambre, sauterie, vert, chocolat, orange, blanc cassé. 12' de largeur. Centre-ville seulement.



Moquette «Normandie» en nylon pelucheux

Prix courant Eaton **12⁹⁵** la v. car.

10⁹⁵ la v. car.

Cette moquette de nylon épais et pelucheux «Saxony» rehaussera l'apparence de votre salon, de votre chambre ou de toute pièce. Elle est même assez résistante pour être installée dans les escaliers. Tons: or, orange, jaune, vert lime, vert tougère, bleu rouge, crème. Quantité limitée, 12' de largeur.

Magasinez dans le confort de votre foyer! Composez 341-3000, poste 241 ou 242. Un représentant se rendra chez vous, même le soir, même le samedi, avec des échantillons de tentures et de rideaux sur mesure, de moquettes, de housses et de revêtements. Aucune obligation de votre part.

20% à 33¹/₃% de rabais! Coupons de moquettes

Prix courant Eaton **35⁷⁰** à **299⁰⁰**

23⁵⁰ à **235⁰⁰**

Profitez de cette belle offre pour habiller vos sols. Tout un choix de fins de rouleaux de dimensions variées. Plusieurs genres de fibres dont: nylon, triacétate et polypropylène ou acrylique. Couleurs variées dans le lot. Dimensions de 6' x 9' à 12' x 15'.

EATON, Centre-ville (sixième étage), Anjou, Pointe-Claire, Mail Cavendish et Carrefour Laval. Également à ou par Sherbrooke, au Carrefour de l'Estrie et à ou par Ottawa, au Centre commercial Bayshore.

Achats en personne seulement. Rayon 272.
Utilisez la carte-comptable Eaton

Il ne reste plus que

5

jours pour
magasiner
avant Noël



Prenez l'express et venez rencontrer le Père Noël

Le Père Noël s'est installé dans son chalet du neuvième étage chez Eaton! Ce monsieur sympathique aux yeux taquins reçoit les enfants, les écoute et leur donne des bonbons.

Amenez vos enfants chez Eaton, Centre-ville, neuvième étage, près de la salle à manger. Il reçoit de mercredi à vendredi, de 9h30 à 19h30. Samedi, de 11h00 à 16h30, lundi, de 9h30 à 19h30, mardi, de 9h30 à 17h30.

Profitez-en et faites photographier votre enfant, en couleurs, avec le Père Noël: **1.50 ch.** Veuillez accorder 10 jours pour la livraison de la photo.

Ce que
vous devez
savoir
avant d'acheter
les jouets
de vos enfants
Un autre service
aux
consommateurs
offert par
Eaton



Précautions à prendre pour de très jeunes enfants

Mal utilisé, n'importe quel jouet peut causer du tort, mais aucun si on le manœuvre proprement. Un jeune enfant n'est pas conscient des risques probables que comporte un jouet; ses parents doivent le faire pour lui. Prenez note des précautions suivantes puis examinez attentivement les jouets de votre enfant:

- Les jouets de très petite taille, faciles à mettre dans la bouche et qu'il risque d'avaler doivent être mis de côté.
- Les jouets qu'il peut mordre ou dans lesquels il peut souffler peuvent être dangereux. Veillez à ce que les sifflets des jouets «musicaux» soient solidement fixés.
- Les jouets lavables, une fois lavés, préservent l'enfant des germes et de la saleté.
- Recherchez les mots «non-toxiques» sur l'étiquette.
- Vérifiez soigneusement les poupées car elles peuvent dissimuler des aiguilles, des épingles.

- Les jouets qui se cassent facilement peuvent contenir des objets dangereux: des pointes de métal par exemple.
- Les jouets tout en verre ou avec des pièces de verre sont un danger.
- Éliminez d'emblée les jouets à bords acérés.
- Des ressorts détendus peuvent couper ou pincer.
- Les longues cordes et en particulier les fils électriques sont des sources d'accidents.

Lorsque vous achetez un jouet pour un enfant plus âgé, il est sage de penser que le plus jeune pourra tout autant y avoir accès. Lisez soigneusement les étiquettes d'instructions qui renferment de précieux conseils. Elles peuvent indiquer par exemple: «Non recommandé pour enfants de moins de trois ans» ou «Pour enfants de sept à douze ans». Suivez ces conseils!

Nous souhaitons que les renseignements que nous vous avons communiqués vous aideront à passer un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Surveillez ces colonnes dans nos pages quotidiennes.

Eaton est ouvert ce soir jusqu'à 21 h 00

Heures d'ouverture jusqu'à Noël: 9 h 30 à 21 h 00;

samedi: 9 h 00 à 21 h 00; mardi 24 décembre: 9 h 30 à 18 h 00

MONTREAL
677, rue Ste-Catherine ouest.

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou.

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc.

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval.

MAGASIN-ENTREPOT
4505 Hickmore

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

LA CARTE-COMPTABLE EATON:
Une façon moderne de magasiner.
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30, 542-9211

EATON